Congrès de l'Union des municipalités

Le gouvernement québécois claque la porte

En page A 2

Bibli
Servi
Hotel
Quebec

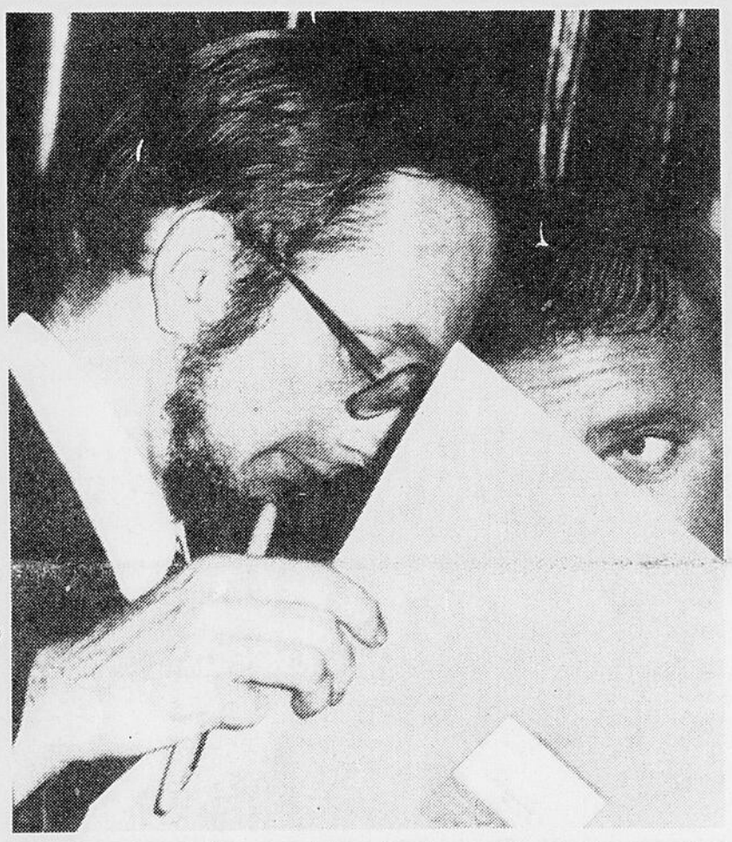
LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

1e année No 302 | Mercredi 28 septembre 1977 | 64 pages 25 cents

BIBLIOTHÈQUE LÉGISLATURE
29 SEP

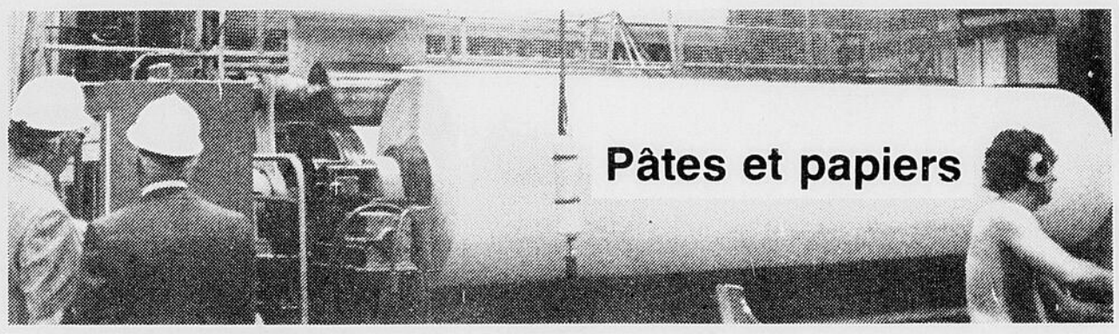
Commission parlementaire

Le cas Abitibi-Price relégué au second plan



ETUDE DE DOCUMENT — Le ministre des Terres et Forêts, Yves Bérubé, à gauche, s'entretient avec le président de la Commission Claude Vaillancourt, député péquiste de Jonquière, à l'ouverture de la Commission parlementaire sur l'industrie des pâtes et papiers à l'Assemblée nationale de Québec, hier.

(Téléphoto PC)



par Claude Fortin

QUEBEC — Le cas Abitibi-Price, qui a provoqué la tenue d'une commission parlementaire sur l'industrie québecoise des pâtes et papiers, ne tient qu'une place extrêmement secondaire dans les débats de cette commission. L'organisme, comme on le sait, a amorcé ses travaux hier matin.

L'objectif que s'était fixé le ministre Marc-André Bédard, de faire toute la lumière sur la transaction Abitibi-Price ne sera vraisemblablement pas atteint. Seule la compagnie elle-même a décidé de faire valoir son point de vue sur la question, devant la commission.

Le député de Lac-Saint-Jean, qui était le principal intervenant du gouvernement, à l'audition du mémoire de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN), s'est montré passablement déçu de la tournure des événements.

Alors que le député et la commission attendaient de la partie syndicale, qu'elle fasse valoir le revers de la médaille sur la question de la transaction Abitibi-Price, la CSN s'est contentée d'effleurer le problème concentrant principalement son énergie sur le problème d'East-Angus. La compagnie Domtar, comme on le sait, y a annoncé la fermeture de son usine de papier.

M. Brassard a dit comprendre quelque peu la façon d'agir de la CSN, qui a préféré débattre un dossier plus chaud et aux plus larges implications. Par ailleurs, a admis le député, la transaction Abitibi-Price a déjà trois ans, les négociations chez Price sont terminées, et la compagnie a recommencé à annoncer des investissements dans la région Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Il aurait néanmoins souhaité voir la CSN et d'autres groupes socio-économiques, tel le CRD, parler des effets néfastes de cette transaction.

Hier, M. Brassard a demandé aux représentants de la CSN de parler de ces effets, notamment au niveau des relations patronales-ouvrières, de la perte possible des investissements et du déplacement des centres de décisions. Visiblement imprépares sur le sujet, les représentants syndicaux n'ont pu donner que des réponses passablement mal étoffées.

A sa défense, la CSN a invoqué le fait que la Commission parlementaire n'avait pas mentionné le cas Abitibi-Price dans les sujets sur lesquels elle désirait entendre des points de vue.

Le député Brassard a retorqué que le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, en avait parlé dans l'allocution qu'il avait faite à l'occasion de l'annonce de la tenue de cette commission.

Autres textes en pages A 3 et A 10.

Rapport Pedneault rendu public

Deux malaises assaillent l'Eglise

par Denise Pelletier

CHICOUTIMI — L'Eglise du Saguenay-Lac-Saint-Jean est aux prises avec deux profonds malaises, ressentis à la fois par les religieux et les laïcs chrétiens. D'une part, elle est repliée sur elle-même, elle n'a pas suffisamment de relations avec "le monde", elle est absente de la vie quotidienne des gens. D'autre part, et ce second malaise découle peut-être du premier, elle est perçue par la plupart des gens, y compris par ses propres membres, comme étant d'abord et avant tout une hiérarchie. Pour beaucoup, "Eglise" est synonyme de "clergé". Et le clergé, c'est l'autorité, déléguée de haut en bas, du pape aux prêtres, autorité à laquelle les laïcs sont tenus de se soumettre.

Telle est la grande conclusion du rapport de la Commission diocésaine de recherche pastorale, rapport qui a été rendu public hier au cours d'une conférence de presse.

Les commissaires, après avoir entendu des centaines de personnes au cours des audiences, concluent que la religion est perçue par la plupart des gens comme un ensemble d'actes liturgiques, tels que la prière et les sacrements. Les gens n'établissent pas de liens entre ces actes religieux et leur vie quotidienne qui est, elle, faite d'un ensemble d'activités différentes des premières: vie familiale, travail, vie sociale, consommation. On ne fait pas non plus de lien entre les problèmes sociaux du monde d'aujourd'hui, comme le chômage, la pauvreté, l'aliénation et la religion. Le seul fait d'accomplir les actes liturgiques prescrits suffit souvent pour donner bonne conscience aux chrétiens.

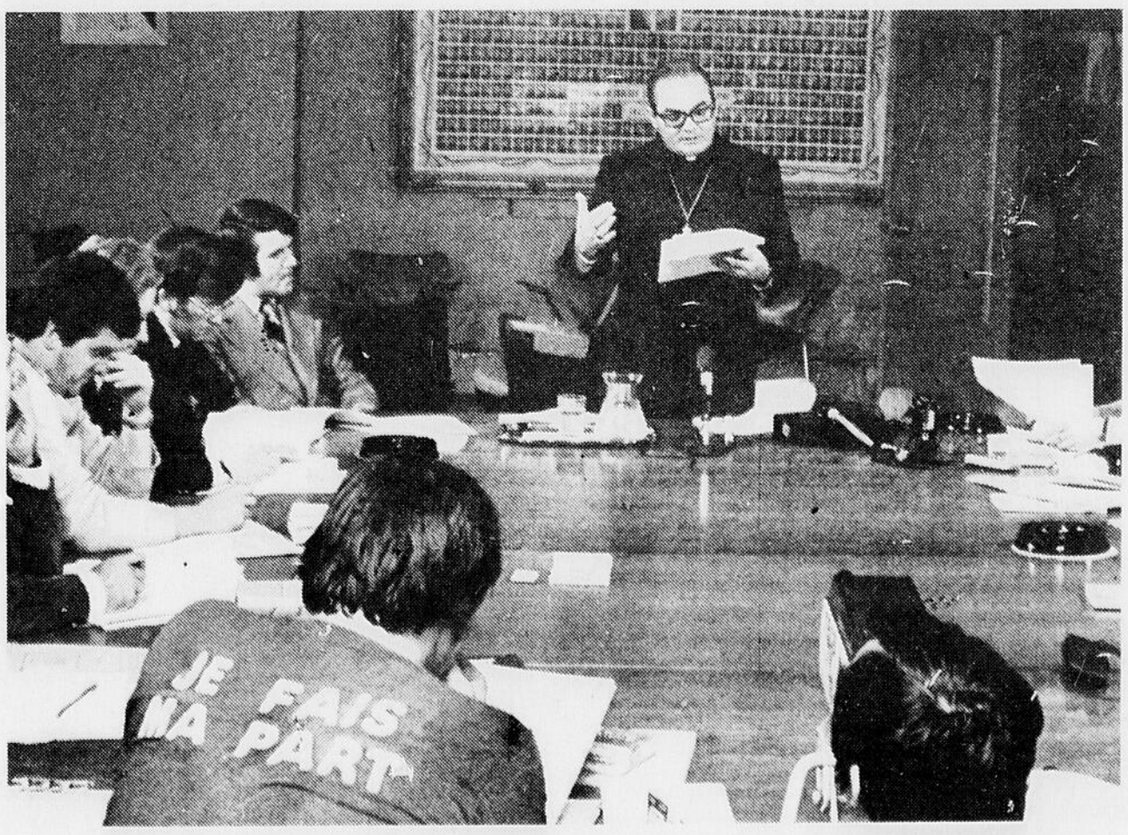
On perçoit l'Eglise comme un organisme chargé de dispenser certains services, que consomment les chrétiens, au même titre, presque, qu'ils consomment les biens matériels. Or, l'Eglise ayant perdu les pouvoirs qu'elle détenait autrefois dans les vastes domaines de la santé et de l'éducation, elle est souvent réduite à ne dispenser que les sacrements.

Selon les membres de la commission cependant, et selon les orientations définies par Vatican II, l'Eglise doit former une communauté, comprenant, à parts entières et égales, le clergé, les religieux, et les laïcs. Etre croyant doit vouloir dire qu'on intègre dans toutes ses activités une dimension religieuse ou spirituelle. Mais l'Eglise d'ici a de la difficulté à se situer dans cette nouvelle perspective, car cela signifie un changement profond à tous les niveaux.

Le rapport souligne que des efforts sont faits en ce sens, et suggère que c'est peut-être la voie sur laquelle l'Eglise d'ici est d'ores et déjà engagée. Toutefois, il reste beaucoup de chemin à faire.

La commission fait donc des recommandations, au nombre de soixante, en vue de corriger certaines situations. Les plus révolutionnaires de ces recommandations sont peut-être que l'Eglise d'ici fasse des pressions pour favoriser l'accès des femmes aux fonctions liturgiques, dans le cadre de la révision des législations romaines, et que les nominations sacerdotales soient désormais faites après consultation auprès du conseil de pastorale et du conseil de zone.

Autres textes en pages A 7, C 1, C 2 et C 9



EN BREF

Prévention du crime

Le directeur Gérard Giroux a annoncé un programme de prévention du crime à Chicoutimi. Les contribuables sont appelés à collaborer avec les policiers.

En page A 7

Nouvelle constitution

Le vice-président aux relations publiques et à la publicité du CN a réclamé hier une nouvelle constitution qui reposerait sur le pragmatisme.

En page A 11

Condition de l'unité

Le chef du Parti conservateur, Joe Clark, a déclaré hier à Victoriaville que la condition première de l'unité et de la survie du Canada était le redressement de l'économie du pays.

En page A 12

Loi sur les armes à feu

Les fonctionnaires de la capitale fédérale et des capitales provinciales mettent la dernière main sur les modalités d'application de la nouvelle loi sur les armes à feu.

En page B 10

Le dossier Alcan dans une phase critique

par Claude Fortin

QUEBEC — Le dossier Alcan en serait à une phase critique, et il y aurait lieu de s'attendre à des développements en fin de semaine prochaine.

Le ministre d'Etat au Développement économique, M. Bernard Landry a fait cette déclaration hier, à Québec.

Le ministre a été plus qu'avare de commentaires sur le sujet, indiquant seulement que le travail dans le dossier se déroulait normalement.

On sait que M. Landry doit rencontrer incessamment le président de la compagnie Alcan, M. David Culver, au sujet du projet de déménagement à Kingston, du laboratoire de recherche de Jonquière. On devait déterminer cette semaine les dernières modalités de cette rencontre.

SPORTS

Changement

Alors que Michel Prébinski fait son entrée avec les Saguenéens, Claude Brodeur transporte ses pénates ailleurs.

En page B 1

Indiscipliné

Le Canadien de Montréal conserve l'espoir d'aligner un jour l'excellent Mark Napier, un athlète considéré comme indiscipliné.

En page B 1

Contrat

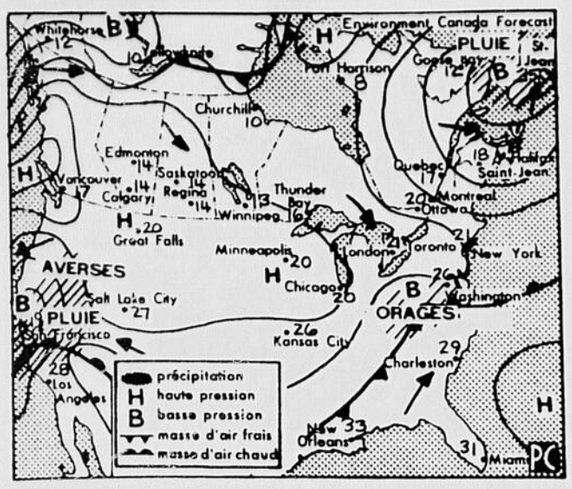
Le conducteur automobile, Gilles Villeneuve, fera dorénavant parti de l'écurie Ferrari.

En page B 2

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	D 8
— Annonces classées	B 12
— Bandes dessinées	D 10
— Bourse	B 9
— Cinéma	D 8
— Décès	B 13
— Finance	B 8
— Famille	C 1
— Horoscope	B 13
— Mots croisés	B 10
— Mot mystère	D 8
— Patron	B 13
— Sports	B 1
— Télévision	D 8

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions de la météo émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour jeudi.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Chibougamau et Haute-Mauricie: pluie intermittente ou bruine passagère. Vents modérés. Maximum de 15. Jeudi: ciel variable.

Montréal, Outaouais et Laurentides: ciel variable et possibilité d'averses. Vents modérés. Maximum 15. Jeudi: dégagement.

Lac-Saint-Jean, Québec, Trois-Rivières et Cantons de l'Est: passages nuageux avec quelques averses. Vents modérés. Maximum près de 16. Jeudi: dégagement graduel.

Rimouski, Gaspésie, Baie Comeau et Sept-Iles: averses. Vents modérés par moments. Maximum près de 14. Jeudi: averses.

Nouveau-Brunswick: généralement nuageux avec quelques averses. Vents vifs de l'Ouest. Maximum de 16 à 18. Jeudi: nuageux avec averses et vents du Nord.

DANS LE MONDE

MONTREAL (PC) — Voici les températures enregistrées mardi dans quelques villes.

Victoria	5	17
Yellowknife	7	11
Edmonton	7	12
Calgary	1	12
Regina	8	14
Winnipeg	9	15
Toronto	14	20
Ottawa	13	17
Montréal	15	17
Québec	12	15
Fredericton	14	22
Charlottetown	7	18
Halifax	13	20
Saint-Jean, T.-N.	8	17
Chicago	10	17
Detroit	9	19
New York	17	23
Washington	18	29
Pittsburgh	13	19
Atlanta	17	28
Miami	25	31
Orlando	21	32
Nouv.-Orléans	24	33
St. Louis	17	25
Denver	7	29
Los Angeles	19	24
San Francisco	16	22

MAREES

SEPT-ILES -- La marée sera haute à 02h45 (2m.7cm) et basse à 08h50 (.3cm). Elle sera à nouveau haute à 15h05 (2m.8cm) et basse à 21h25 (.2cm).

PORT-ALFRED -- La marée sera haute à 04h05 (5m.6cm) et basse à 10h10 (.2cm). Elle sera à nouveau haute à 16h20 (5m.7cm) et basse à 22h40 (.1cm).

CHICOUTIMI -- La marée sera haute à 04h00 (4m.8cm) et basse à 11h25 (.4cm). Elle sera à nouveau haute à 16h25 (5m.0cm) et basse à 23h40 (.3cm).

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1673, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque
Chicoutimi, P.Q.
Tel: 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur
Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction
Denis TREMBLAY

Rédacteur en chef-éditorialiste
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information
Bertrand GENEST

Chef des nouvelles
Claude COTE

Chef de pupitre
Charles-J. GAUVIN

Directeur des ventes
Paul BERGERON

Directeur de la publicité
Jean TREMBLAY

Directeur mise en marche à la circulation
Jean BELAND

Directeur du tirage
Jean-Louis LAVOIE

Alma et les environs
662-7829
St-Félicien et les environs
679-3832
Sans frais interurbains
Abonnement et
Service à domicile
545-4664
Petites annonces classées
545-4895

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuter et de CDNPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale du Québec.
Courrier de la deuxième classe (no 3213).

LE QUOTIDIEN

TARIF D'ABONNEMENT
Par porteur au Saguenay-Lac-St-Jean
$1.10 par semaine
Prix dans les dépôts
$0.25 la copie

PAR LA POSTE
Sag.-Lac-St-Jean-Côte-Nord
6 mois: $35.00 1 an: $65.00
Autres régions au Canada
6 mois: $45.00 1 an: $80.00
Pays étrangers
6 mois: $65.00 1 an: $125.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec.

Les maires pourraient être forcés de dévoiler leur tendance politique

par Laval Gagnon

QUEBEC -- Les maires et conseillers de tout le Québec pourraient bien, probablement malgré eux, devoir montrer publiquement leurs allégeances politiques lors du congrès de l'Union des municipalités qui débute officiellement dans la Vieille Capitale aujourd'hui, à tout le moins, ils devront probablement, d'une façon ou d'une autre, juger de la conduite du gouvernement québécois, et de l'attitude de leur exécutif.

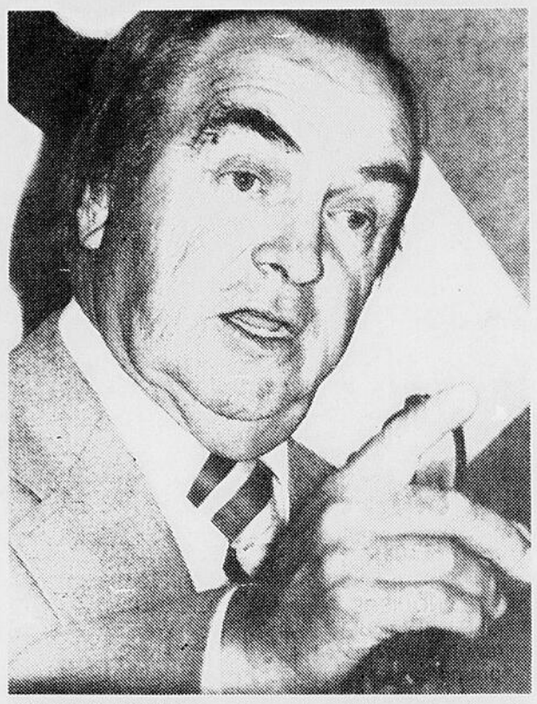
En effet, avant même qu'il ne débute officiellement le congrès de l'Union des municipalités a tourné au vinaigre hier, alors que le gouvernement québécois annonçait qu'il retirait presque totalement sa participation aux délibérations, en raison de la présence du ministre fédéral des Affaires urbaines, M. André Ouellet, invité à prononcer une conférence jeudi midi.

Ainsi, en plus d'une brochette de hauts fonctionnaires, invités pour la plupart comme personnes-ressources, ne participeront pas aux congrès le premier ministre M. René Lévesque, ainsi que les ministres Pierre-Marc Johnson (Travail) et Marcel Léger (Environnement). Seul le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif devrait ce midi, expliquer le geste du gouvernement québécois.

Dès que la nouvelle fut connue, hier après-midi, l'exécutif sortant de l'organisme se réunissait d'urgence. Peu après en conférence de presse, le président de l'UMQ, M. Philippe Bernier, faisait part de la déception et de la colère de l'exécutif, qualifiant le geste du gouvernement québécois "d'affront envers les élus municipaux", et de négation des "droits fondamentaux de liberté de décision et d'action pour un organisme privé".

Bref, d'une part, le gouvernement québécois argue que la présence du ministre Ouellet au congrès "met en cause le respect intégral de la juridiction claire et exclusive du Québec en matières municipales", alors que l'exécutif de l'UMQ rétorque que l'organisme est "la résultante d'une association libre de municipalités du Québec et qu'on peut la qualifier d'un organisme privé d'intérêt public".

En faisant part de sa position, l'exécutif de l'UMQ, sur lequel siège encore le maire de Québec et député fédéral de Langelier, M. Gilles Lamontagne, devait refuser "d'admettre qu'un organisme privé comme le nôtre ne puisse communiquer avec le gouvernement fédéral sans créer un conflit de juridiction".



QUEBEC ACCUSE — Le maire Philippe Bernier de Drummondville, président de l'Union des municipalités du Québec, a accusé, hier, le gouvernement du Québec d'agir en dictateur à cause de sa décision de boycotter les assises annuelles de l'union à Québec. Le premier ministre René Lévesque n'assistera pas à la réunion pour protester contre l'invitation du ministre fédéral des Affaires urbaines, André Ouellet.

(Téléphoto PC)

Réactions

L'incident, qui découle en fait de l'échec relatif des tentatives de concertation tripartite entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités, auquel est venu s'ajouter la guérilla que se livrent depuis le 15 novembre Ottawa et le gouvernement québécois (ce dernier voulant affirmer sa juridiction exclusive en matière municipale), a semé une certaine consternation chez les quelques maires et conseillers déjà présents.

Il a cependant été impossible de rejoindre des élus de la région, car, au moment d'écrire ces lignes, la plupart d'entre eux étaient encore attendus à Québec, ou étaient introuvables.

Comme nous le soulignions au début, cependant, l'assemblée des congressistes risque de se scinder en deux clans: les élus d'allégeance fédéraliste et les maires et conseillers sympathiques au gouvernement péquiste. Sans compter, aussi, un bloc encore difficilement mesurable d'élus sans allégeance politique déclarée.

On sait que dans la région, au moins trois maires ne cachent pas, loin de là, leurs sympathies pour le gouvernement au pouvoir: M. Francis Dufour de Jonquière, M. Gabriel Fortin d'Alma, et M. Laval Boily, de Saint-Félicien.

"L'affrontement", s'il se produit, pourrait survenir à compter de ce midi, alors que le ministre des Affaires municipales viendra "expliquer clairement au congrès les raisons pour lesquelles un tel geste est inacceptable", (invitation du ministre Ouellet).

Peu avant lui, incidemment, le député de Langelier aux Communes, M. Gilles Lamontagne, doit prononcer l'allocution d'ouverture du congrès, et ce, indique le programme de l'UMQ, à titre d'ancien président de l'Union des municipalités.

René Lévesque sera absent du congrès

REPENTIGNY (PC) — Le premier ministre René Lévesque a déclaré, mardi, qu'il n'assistera pas au congrès de l'Union des municipalités du Québec, présentement en session dans la Vieille Capitale, parce que "le gouvernement ne se laissera pas charrier par des manoeuvres politiques".

M. Lévesque proteste contre la présence, pour la première fois, d'un ministre fédéral, M. André Ouellet, des Affaires urbaines, à un congrès de l'UMQ.

Dans une conférence de presse impromptue, avant de parler devant la Chambre de commerce régionale de Repentigny, il a dit qu'il y avait eu des pourparlers pendant une dizaine de jours avec les dirigeants de l'UMQ avant qu'il n'arrête sa décision. Il a ajouté que, pour sa part, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, se rendra au congrès pour bien expliquer l'attitude du gouvernement du Québec.

M. Lévesque s'est dit "convaincu que l'immense majorité des élus municipaux, qui d'ailleurs n'ont pas été consultés, seraient d'accord pour qu'il n'y ait pas de partisannerie politique dans les affaires municipales. Il y a assez de chaos dans les relations fédérales-provinciales qu'il n'est pas nécessaire d'y faire entrer les affaires municipales".

Le premier ministre du Québec a comparé la présence de M. Ouellet au congrès de l'UMQ à celle du ministre des Affaires intergouvernementales à une conférence des ministres de la Défense nationale.

Charte du français

Trudeau établira sa position cette semaine

OTTAWA (PC) — Selon certaines sources gouvernementales, le premier ministre Trudeau établira, jeudi ou vendredi, sa position à l'égard de la Charte du français au Québec.

Il doit, jeudi, donner une conférence de presse à Ottawa.

Vendredi, il assistera peut-être à une cérémonie à l'Université McGill, de Montréal.

M. Trudeau a déjà exprimé son opposition à la loi 101, mais il n'a jamais précisé quels moyens il entendait prendre pour la combattre.

Il a cependant manifesté sa répugnance à recourir au désaveu fédéral, que le Québec pourrait contourner en adoptant aussitôt une loi semblable à la première.

M. Trudeau, d'un autre côté, a reçu plusieurs demandes de commissions scolaires anglophones, qui voudraient que le gouvernement fédéral porte la constitutionnalité de la loi 101 en Cour suprême du Canada.

Une étude

Les sources gouvernementales ont révélé, à ce sujet, qu'une étude faite par le ministère fédéral de la Justice rendait fort peu probable un tel geste du gouvernement.

Cette étude a été soumise au cabinet, mais on ne croit pas qu'elle soit rendue publique.

Si elle conseille au gouvernement de ne pas prendre l'initiative, l'étude n'éliminerait pas la possibilité d'une aide gouvernementale à ceux qui veulent vérifier la constitutionnalité de la loi, comme cela s'est fait au cours de la querelle linguistique du Manitoba.

Au début du mois, M. Trudeau a proposé un amendement constitutionnel pour garantir les droits linguistiques des minorités, mais sa proposition a été rejetée par le premier ministre du Québec, qui a souligné que l'éducation relevait exclusivement des provinces en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

M. Lévesque, d'un autre côté, avait tenté de faire accepter par ses homologues des autres provinces, à St-Andrews, une formule de réciprocité scolaire qui avait été refusée.

Loi 22

Le prédécesseur libéral de M. Lévesque, M. Robert Bourassa, avait lui aussi fait adopter une loi pour promouvoir l'usage du français au Québec.

Dix commissions scolaires protestantes avaient contesté cette loi 22 devant les tribunaux et elles avaient perdu leur cause.

Le juge Jules Deschênes, de la Cour supérieure, avait établi que la loi était constitutionnelle, parce que la langue d'enseignement était de juridiction provinciale.

A Montréal, actuellement, plusieurs écoles de langue anglaise défient ouvertement la loi 101 en acceptant des élèves qui n'ont pas le droit de les fréquenter.

Ministres de l'Education

Triomphe de Morin à Edmonton

par Louis La Rochelle

EDMONTON (PC) — En opérant une volte-face apparente, le ministre de l'Education du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, qui participait aux travaux semestriels du Conseil des ministres de l'Education du Canada à Edmonton, du 24 au 28 septembre, aura probablement inscrit une des plus importantes victoires politiques du gouvernement péquiste depuis son accession au pouvoir en novembre 1976.

En effet, après être rentré bredouille de St. Andrews, au Nouveau-Brunswick, en août dernier, sans avoir pu faire accepter par les neuf autres provinces du Canada les fameux accords de réciprocité en matière linguistique dans le secteur de l'enseignement, le Québec, contre toute attente générale puisqu'il avait refusé de souscrire à la déclaration commune émise à l'issue de la conférence inter-provinciale des premiers ministres, a souscrit sans réserve à un programme en trois points unanimement approuvé à Edmonton par le Conseil des ministres de l'Education et destiné à raffermir les droits linguistiques des minorités dans chacune des provinces du Canada.

Un des objectifs de ce programme est de faire dresser, sous la surveillance du CMEC, un inventaire sur l'état de l'enseignement dans la langue des minorités dans chacune des provinces.

C'est en se ralliant à cette partie du programme en trois points que le Québec aura effectué son meilleur calcul politique.

En effet, les observateurs reconnaissent que les résultats de cet inventaire permettront d'établir hors de tout doute raisonnable que le Québec traite beaucoup mieux sa minorité anglophone, même avec la loi 101, que les autres provinces ne traitent les minorités francophones.

Rien à perdre

Le ministre québécois n'a pas voulu le reconnaître explicitement, mais en réponse à la question d'un journaliste qui lui faisait observer cet avantage que le Québec peut tirer de ce genre d'études, il a commenté en souriant: "Bien sûr que le Québec n'a rien à perdre."

D'autant moins que le Québec pourra veiller au grain et au sérieux de cet inventaire puisque son porte-parole, M. Morin lui-même, sera le président du CMEC au cours de la période où sera opéré ce recensement des droits linguistiques minoritaires.

Outre cela, et le ministre québécois de l'Education l'a reconnu lundi après-midi en conférence de presse, que les travaux du conseil qui doivent être complétés avant février 1978, devraient conduire à des propositions dont les résultats pourraient être de même nature que ceux qu'on aurait obtenus si les provinces avaient accepté d'être parties à des accords de réciprocité.

En effet, le deuxième point de la résolution indique que le conseil proposera aux provinces, à la suite de cette étude, d'arrêter les politiques propres à assurer, chaque fois que possible, l'enseignement en français et en anglais, afin de répondre aux besoins que chaque province aura périodiquement identifiés.

"Le Québec, a dit M. Morin, commentant cette perspective, souhaite vivement que la démarche actuellement amorcée au sein du CMEC amènera tous les intéressés à dépasser le stade de l'analyse et de la réflexion de façon que des solutions pratiques puissent être trouvées et consignées dans des engagements communs, multilatéraux ou bilatéraux, selon les circonstances", ce à quoi n'a pas disconvenu le ministre de l'Education du Manitoba, M. Ben Hanuschak, président de la conférence au cours d'une rencontre avec la presse.

Bénéfices marginaux

Pour le Québec, l'opération d'Edmonton aura en outre rapporté certains bénéfices marginaux.

Bien sûr, à Edmonton, les porte-parole des provinces anglophones ont estimé que le Québec s'est rangé à l'avis général.

Fin de la grève chez Labatt de Chicoutimi

CHICOUTIMI — La grève des employés de Labatt, à Chicoutimi, est réglée à la suite d'une entente survenue hier, en fin d'après-midi.

Un porte-parole syndical a révélé, hier soir, qu'après des pourparlers d'une durée de quatre heures avec M. Jacques Gagnon, on en était venu à une entente satisfaisante et que la reprise du travail devait avoir lieu ce matin.

Quelque 15 livreurs de Labatt, à Chicoutimi, à l'emploi de M. Jacques Gagnon, avaient débrayé, lundi matin, après que la compagnie eût refusé à 12 branches du syndicat, à travers le Québec, le boni de vie chère.

Les syndiqués, gagnant $320 par semaine plus une commission se situant entre $40 et $50, étaient prêts à accepter une augmentation de salaire de six pour cent, pour se conformer à la commission anti-inflationniste, mais exigeaient, comme les onze autres branches, le boni de vie chère, qui devait assurer une augmentation de $20 par semaine, en moyenne.

La demande du syndicat reposait sur le fait que 17 branches de Labatt, au Québec, avaient obtenu le boni de vie chère et qu'en province on refusait d'accorder un tel avantage, parce que des brasseries concurrentes l'avaient refusé à leurs travailleurs.

Fonctionnaires à la recherche de viande avariée

MONTREAL (PC) — Selon un porte-parole du ministère fédéral de l'Agriculture, des fonctionnaires cherchent à retracer partout au Canada des viandes produites par une salaison de Montréal parce qu'elles pourraient être impropres à la consommation humaine.

La semaine dernière, environ 6,000 lb de viande ont été saisies chez Palmont Packers, de Montréal.

Jeudi dernier, quelque 1,000 lb de viande provenant de la Palmont ont été saisies chez un boucher de la région. Cette saisie avait été effectuée par des inspecteurs provinciaux qui ont alerté les autorités fédérales qui ont juridiction sur la salaison en question.

Canal de déversement à Donohue

Le gouvernement ne fléchira pas

par Claude Fortin

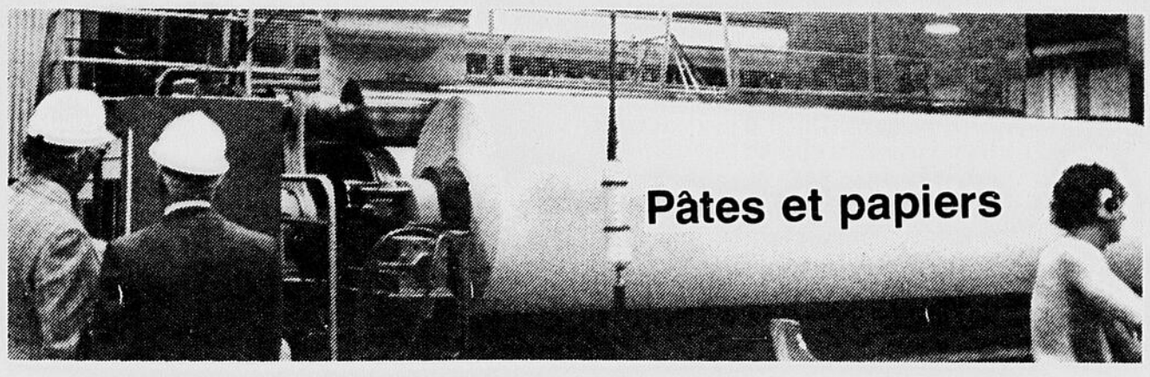
QUEBEC — Le gouvernement n'a pas l'intention de flechir, en regard de sa decision d'imposer à Donohue de Saint-Felicien, la construction d'un canal de déversement de ses dechets. Si, par ailleurs, Donohue continuait de faire traîner le dossier, Quebec imposerait sa décision à la compagnie.

C'est là l'essence de la declaration que faisait hier, le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger.

Le ministre a indiqué que les parties en étaient venues à une entente depuis déjà plusieurs mois au niveau des techniciens. C'est aux paliers décisionnels et politiques qu'on ne parvient pas à faire le concensus.

D'après M. Leger, Donohue tenterait de créer une situation de "marchandage", en faisant traîner un dossier tout à fait inutilement. "Donohue se trompe si elle croit qu'on va céder comme le gouvernement precedent", a-t-il

Repondant aux recriminations des maires du comté de Roberval, qui ont manifesté l'intention de s'opposer à la construction de ce canal, M. Léger a indiqué qu'on voulait construire ce canal pour proteger l'environnement, et que sa realisation respecterait également la qualité des terres agricoles que pourrait toucher le projet. Les maires du comte, comme on le sait, avaient émis des craintes à ce sujet.



M. Léger a d'autre part à nouveau démenti les coûts prohibitifs qu'on avait originellement avancés pour la construction du canal, indiquant que les derniers chiffres de la compagnie elle-même parlaient d'un coût de $4 millions.

Les études des fonctionnaires québécois démontrent, elles, que ce coût se situera plutôt autour de $2 millions.

L'investissement total de Donohue atteindra, comme on le sait, environ $350 millions.

Rappelons que le canal en question a pour but de protéger le principal bassin d'ouananiches, dans le lac Saint-Jean, dans la rivière Ashuapmouchouan. Il servirait à dévier les déchets de la production de l'usine dans la rivière Mistassini.

Price

Les commentaires formulés par le ministre Marcel Léger au début des travaux de la commission parlementaire sur l'industrie des pâtes et papiers laissent croire que les projets de modernisation annoncés par la compagnie Price, à Kénogami, répondent assez bien aux vues du gouvernement, au moins au chapitre de l'environnement.

Le ministre a émis le souhait que toutes les compagnies de pâtes et papiers équipent leurs usines en vue de la protection de l'environnement. Celles-ci, a-t-il précisé, n'ont pas beaucoup investi en ce sens jusqu'ici.

Au nombre des principales solutions au problème, il a cité le procédé à base de pâte thermo-mécanique, que Price projette d'implanter à Kénogami.

Incidemment, au sujet du projet Price, le ministre Yves Berubé a confirmé qu'il avait assuré la compagnie qu'elle pourrait bénéficier de programme d'aide que pourrait établir ultérieurement le gouvernement, pour les compagnies de pâtes et papiers. Le ministre a indiqué qu'il ne lui serait pas apparu acceptable de voir Price retarder un urgent et très important projet de modernisation et de transformation, en attendant l'adoption de politiques gouvernementales.

M. Berubé a cependant tenu à préciser qu'il avait pris un engagement personnel, et non au nom du gouvernement.

Solutions prochaines aux problèmes du haut du lac

QUEBEC — Le ministre des Richesses naturelles, Terres et Forêts, M. Yves Bérubé présentera incessamment une solution permanente aux problèmes d'approvisionnement de Gagnon et Frères de Roberval et des chantiers coopératifs de la Chaîne coopérative du Saguenay.

La ministre a fait cette déclaration hier après-midi, refusant cependant de révéler la nature de la solution sur le point d'être rendue publique. Celui-ci a indiqué que la compagnie Gagnon et Frères était déjà au courant de la proposition, et que celle-ci devrait satisfaire tout le monde.

M. Bérubé a ajouté que les fonctionnaires de son ministère avaient fait un inventaire détaillé des ressources du territoire en matières ligneuses, et que ce travail n'avait pas pu servir de base à l'élaboration de la solution au problème d'approvisionnement des entreprises concernées.

La CCS

Sans doute cette nouvelle fournira-t-elle une réponse aux représentations de la Chaîne coopérative du Saguenay. Celle-ci a notamment fait ressortir ce problème d'approvisionnement hier, devant la commission parlementaire sur l'industrie des pâtes et papiers.

L'entreprise coopérative a demandé une redistribution des parterres de coupe, précisant notamment: "Le fait que le gouvernement nous propose des parterres de coupe à un endroit nommé millage 130, plutôt qu'en un autre nommé millage 30, représente une différence de coût de transport de plus de $30 du 1,000 pieds."

Outre la garantie d'approvisionnement, la CCS a réclamé des prix de coupes équitables pour tous, se faisant ainsi un peu le porte-parole de tout le secteur de la petite entreprise de bois de sciage. Les auteurs ont indiqué n'avoir pas d'objection à ce que ITT, par exemple, paie $0.50 le cunit de bois de la Côte-Nord, à condition que tout le reste de l'industrie forestière paie le même prix. "Et qu'on n'essaie pas de nous faire croire qu'une multinationale n'a pas les moyens de payer plus cher, a-t-on dit. Surtout qu'on n'essaie pas de nous faire avaler du même souffle que le petit industriel forestier a, lui, les moyens de payer 5 ou 6 dollars le même cunit."

La CCS a aussi réclamé, pour la petite entreprise de sciage, l'accès au libre marché des copeaux, que contrôlent actuellement les grandes compagnies, de même que l'abolition des normes de voirie forestière, justifiant la dernière requête par des impératifs économiques.

En somme, la CCS, qui a présenté le seul mémoire touchant principalement les problèmes de la petite entreprise forestière, a été passablement sévère à l'endroit des politiques forestières actuelles. L'entreprise y a vu une "salade indigeste" composée d'une politique routière trop sévère de même que d'approvisionnements rarement garantis à long terme et très souvent pas garantis du tout.



LA CECO A CHICOUTIMI -- Les juges Dionne, Coderre, le directeur Gérard Giroux, de Chicoutimi, et le commissaire Courtemanche discutent de la situation du crime organisé. (Photo Gratien Tremblay)

A Chicoutimi

La CECO ne précise pas les raisons de sa présence

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI -- Il a été impossible hier de faire dire au juge Denis Dionne, président de la Commission d'enquête sur le crime organisé, pour quelles raisons précises, lui et ses collègues, le juge Jacques Coderre, de même que le commissaire Roméo Courtemanche visitaient des chefs de police.

En effet, le juge Dionne a signalé qu'il voulait tout simplement compléter des travaux additionnels et tenter de déceler si des phénomènes qu'ils avaient déterminés au cours d'enquêtes antérieures, ne se retrouvaient pas également au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Au cours de la matinée, les juges Dionne et Coderre, de même que le commissaire Courtemanche ont eu un entretien de plus de deux heures avec le directeur Gérard Giroux de la Sûreté municipale de Chicoutimi. Au cours de l'après-midi, le lieutenant Raymond Lamonde chargé du bureau des enquêtes criminelles à la Sûreté du Québec pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, avait également un entretien avec les membres de la CECO. En fin d'après-midi, c'était le chef de police d'Alma, M. Luc Harvey, qui s'entretenait avec les membres de la Commission d'enquête.

Au cours du dîner, les commissaires-enquêteurs ont rencontré le directeur de la Sûreté municipale de Jonquière, M. Gaston Tremblay.

Egalement, le juge Denis Dionne a mentionné au "Quotidien" qu'il se pourrait fort bien qu'ils reviennent dès la semaine prochaine pour compléter leurs consultations auprès des autres chefs de police, dont MM. Gilles Potvin de Chibougamau, Réginald Laprise de Dolbeau, Charles-Edouard Cossette de Saint-Félicien, de même que M. Eugène Labrie de Ville de La Baie.

Selon le directeur de la Sûreté municipale de Chicoutimi, M. Gérard Giroux, les entretiens ont été constructifs.

Il est encore trop tôt cependant pour déterminer si la Commission d'enquête sur le crime organisé tiendra des audiences à huis clos ou encore en public.

Est-ce que les commissaires se pencheront sur une facette du crime organisé ou encore, essaieront-ils de déterminer avant la fin de leur mandat, le 31 décembre, des phénomènes de criminalité. Voilà toute la question à laquelle personne ne peut répondre.

A Jonquière

Les policiers exposent une situation lamentable

par Gilles Paradis

JONQUIERE — Les policiers de Jonquière sont passé à l'action, hier, déplorant leurs conditions de travail, la lenteur des négociations et la façon dont ils sont perçus par leurs supérieurs.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier après-midi, au local des pompiers, dans l'ancien poste de Jonquière, le président de la Fraternité des policiers, M. Yvon Martineau, a déploré la situation qui existait à Jonquière, réclamant que les policiers doivent travailler dans des conditions convenables, avoir la parité des salaires avec les policiers de la Sûreté du Québec et que le public soit protégé adéquatement.

M. Martineau a indiqué que tous les faits et gestes des policiers sont dictés par le sens de la responsabilité professionnelle. "Nous sommes-là pour garantir la paix et la sécurité de chaque citoyen de Jonquière et c'est l'engagement que chacun de nous assume en devenant policier."

M. Martineau a dit qu'il était faux de prétendre que les policiers et pompiers de Jonquière ne négocient que leur salaire et que ce n'est là que leur seul cheval de bataille.

"Cette année, a-t-il dit, les négociations avec l'employeur ont principalement bloqué sur la cédule de travail. Nous travaillons dans des conditions infectes et nous risquons d'amener, chez-nous, de la vermine. A ces conditions, il n'est pas facile de motiver les policiers. Nous réclamons la construction d'une centrale policière, pendant qu'en haut lieu on nous accuse de forcer la construction de nouveaux immeubles qui amèneront la ville à des investissements considérables et que leurs services coûtent déjà trop cher."

M. Martineau, ajoute qu'en négociant leurs conditions de travail, les policiers de Jonquière pensent d'abord à la sécurité publique et au bien commun. "L'état de nos négociations avec l'employeur pour le renouvellement de notre convention de travail, dit-il, est la goutte d'eau qui a fait déverser le vase mais ceci nous donne l'opportunité de souligner des vérités que le public doit connaître."

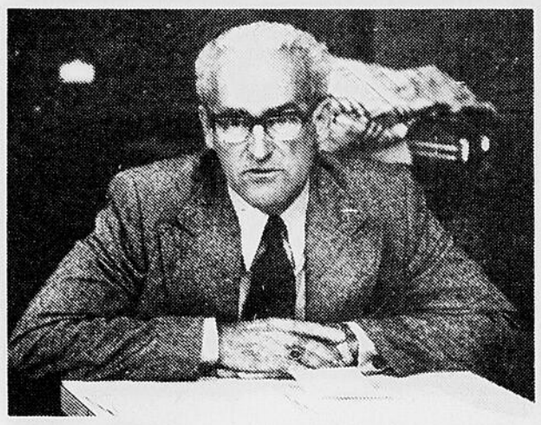
M. Martineau a précisé que les commentaires qu'il avait à faire étaient d'ordre technique, administratif et politique.

Sur le plan technique, il dénote un manque de personnel à la source de nombreux mécontentements. Ainsi, six policiers ont été retraités depuis la fusion et n'ont pas été remplacés, alors qu'une étude technique réalisée recommandait l'embauchage d'une vingtaine d'employés.

A cet effet, il a fait remarquer que le temps supplémentaire payé aux policiers était exagéré et que les reproches exprimés par la partie patronale sur le temps supplémentaire étaient dus à un manque d'effectifs.

Les policiers, en plus de demander des bureaux adéquats veulent des véhicules en bon état et munis d'un équipement fonctionnel.

Quant au Bureau des enquêtes criminelles, qui compte six enquêteurs, on a fait remarquer que l'Alcan en compte sept et Chicoutimi une douzaine. "Nous sommes obligés d'ignorer 50 pour cent des plaintes pour travailler sur celles qui sont les plus importantes," a dit M. Martineau.



M. Yvan Martineau, président de la Fraternité des policiers de Jonquière

M. Martineau déplore le fait que les policiers ne soient pas consultés lorsqu'il y a une étude sur le service de protection publique. Il a cité en exemple le travail des policiers qui doivent se substituer aux ambulanciers. "C'est l'argent du payeur de taxes que l'on administre mal, a-t-il dit, et aux dépens du public qui est mal servi. Pourtant ce sont les policiers qui subissent l'odieux de la situation."

En conclusion, le président du Syndicat de la fraternité des policiers de Jonquière a dit que ce qui était exposé à la presse régionale était le vingtième des problèmes que subissent quotidiennement les policiers de Jonquière.

"Nous avons suggéré des solutions mais dans l'administration de la ville, on nous regarde comme des poseurs de piège. On ne nous prête aucune bonne foi. C'est la suspicion qui règne."

M. Martineau est d'avis que la cédule de travail sert de bouc émissaire à tous les malaises qui règnent dans la police de Jonquière, mais que c'est inexact. "Nous voulons servir la population comme de véritables policiers professionnels. Les effets de la fusion ont été néfastes, chez les policiers. Nous avons des problèmes de locaux. Mais nous entendons mener la lutte, d'abord pour atteindre des objectifs que nous nous sommes fixés et ensuite pour être de véritables professionnels que nous voulons demeurer en dépit des contraintes de l'administration municipale."

La colère est à son comble chez les policiers de Jonquière et dans les jours qui suivront, on a fait part que des mesures de protestations s'intensifieront. "Nous voulons que la population comprenne dans quelle situation nous nous trouvons, a terminé M. Martineau. Les gens de Jonquière sont fiers mais ils le seront moins quand ils connaîtront la situation dans laquelle leurs policiers doivent travailler."

La société n'a pas tous les droits: l'Etat en a aussi

— Marcellin Tremblay

CHICOUTIMI — Nous vivons dans une société qui exige beaucoup des gouvernements. Nous parlons constamment de nos droits à tel ou tel avantage social et du devoir de l'Etat à répondre à nos désirs souvent légitimes, nous le tenons souvent responsable de tous les maux. Mais nous oublions que l'Etat a lui aussi ses droits et que nous tous comme citoyens, nous avons des devoirs envers lui.

A part le droit de nous taxer pour défrayer les coûts des services que nous lui demandons, il a le droit de nous demander de ne pas en abuser. Il a le droit de demander aux hommes d'affaires de ne pas abuser de leur situation de puissance pour ajouter aux pressions sociales qui se manifestent.

Invité au Rendez-vous de l'homme d'affaires, à Chicoutimi, hier, M. Marcellin Tremblay, président des Prévoyants du Canada, a ajouté que l'Etat a aussi le droit de s'attendre à ce que les chefs syndicaux, qui prétendent avoir un sens social particulièrement prononcé, ne profitent pas de leur position de force spécialement dans la fonction publique, pour déclencher des grèves sauvages comme celles des hôpitaux, des pompiers, des policiers, des postes, "grèves qui leur permettent d'arracher des conditions de travail exagérément avantageuses pour un groupe par rapport à l'ensemble des autres travailleurs, contribuant ainsi de façon évidente à l'inflation".

Le conférencier a continué que si l'on fait un devoir à l'Etat de combattre le chômage, si le citoyen a le droit au travail, il ne faudrait tout de même pas concéder aux chefs syndicaux le pouvoir d'en priver un travailleur pour des raisons futiles.

S'interrogeant sur le nombre de grèves inutiles que le Québec a vécu, et n'ayant d'autres objectifs que l'action pure et simple, le conférencier a rappelé que ces mouvements nous ont place dans une situation telle que nous avons obtenu le championnat du chômage.

"L'inflation n'est qu'un aspect du problème de la situation chez nous, a-t-il dit, mais si nous n'arrivons pas à la mâter, une bonne partie de nos objectifs sociaux s'écrouleront."

Michel Tremblay,
C. d'Ass. Ass.
ASSURANCES GENERALES
678, Des Saguenéens, Chicoutimi
Tél.: 549-9983

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

La Commission Pedneault s'exprime sans détour

C'est un véritable procès de la société et de l'Eglise diocésaine que nous sert la Commission diocésaine de recherche pastorale, dans le rapport rendu public, hier, après une réflexion et une prise de conscience régionale qui a duré un peu plus de deux ans.

Et, ce qui nous frappe le plus, en prenant connaissance de ce rapport, volumineux dossier, c'est le style direct, sans détour, où les qualificatifs les plus incisifs ont été employés pour décrire cette société bouleversée et complètement perdue et cette Eglise qui subit elle aussi les effets d'une population qui se cherche une nouvelle spiritualité.

Dans la première partie du document, les membres de la commission présidée par l'évêque auxiliaire du diocèse, Mgr Roch Pedneault, donnent un résumé assez fidèle des opinions émises par les groupes de réflexion qui se sont penchés sur les besoins et les attentes des chrétiens de la région. Notons qu'environ 5,000 personnes du diocèse ont participé à cette prise de conscience et la commission a reçu un peu plus de 500 mémoires. On se souviendra d'ailleurs que les gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean, reconnus pour leur franchise, n'ont pas mâché leurs mots et choisi leurs expressions pour dire aux autorités du diocèse ce qu'ils pensaient de l'Eglise d'aujourd'hui et du rôle qu'elle joue dans le contexte difficile où nous vivons.

Mais la deuxième partie du document, celle où les douze membres de la commission donnent leur vision de la réalité sociale et de la réalité ecclésiale à travers les mémoires qui leur ont été soumis nous surprend énormément.

Et cette surprise, elle est agréable, puisque les commissaires ont voulu le plus honnêtement possible, croyons-nous, aller au fond des choses pour nous tracer un tableau de notre société d'aujourd'hui. La consommation demeure une de nos premières préoccupations, dit le rapport, et nous avons inventé un nouveau dieu, le dieu de l'argent qui nous procure bien-être, prestige et pouvoir. On nous parle également du gigantisme de nos institutions, qu'elles soient gouvernementales, syndicales, etc., auxquelles le membre de la base ne se sent même pas d'appartenance. On ne se cache pas pour avancer que les gens ne reconnaissent plus aucune valeur morale qu'on a développé chez nous comme partout ailleurs, un égoïsme individuel ou collectif qui, pour parvenir à ses fins, n'hésite pas à employer tous les moyens allant de la duplicité à l'exploitation, au chantage, à l'intimidation, au patronage, à la répression, etc.

Quant à la réalité ecclésiale, les commissaires n'y vont pas de main morte pour définir l'Eglise d'aujourd'hui qu'ils qualifient de repliée sur elle-même, de hiérarchique au maximum où les chrétiens se sentent étrangers, où ils sont considérés et se considèrent comme des subalternes, ce qui les conduit à être des consommateurs du sacré. Nous comprenons mal d'ailleurs le fait que le président de la commission se soit désisté de ces propos alors qu'ils reflètent tout simplement ce que pensent les gens qui se sont présentés aux audiences publiques. Ce désistement laisse entrevoir cependant toutes les difficultés qu'ont pu rencontrer les membres de la commission pour faire une certaine unanimité autour de cette délicate question qu'est l'Eglise.

Il reste les résolutions qui s'attaquent aux structures de l'Eglise diocésaine, à l'enseignement religieux et en somme à tous ceux qui ont un rôle à jouer dans la foi des gens d'ici.

Il est un souhait que l'on peut formuler, c'est que ce rapport qui a nécessité tant d'heures de réflexion de la part de tant de gens ne reste pas sans suite. Le ton du rapport de la Commission Pedneault est direct, il invite l'autorité religieuse et pastorale du diocèse à se mettre à la page. Aura-t-on le courage d'agir?

Denis TREMBLAY

PAROLE AUX LECTEURS

La femme d'un prêtre s'exprime

Voici une lettre écrite par la femme d'un prêtre. Tout commentaire lui enlèverait de sa force:

Observatore della Dominica, le 23 mars 1969.

"Les journaux ont lancé une campagne: les prêtres, mariés ou non. J'ai lu attentivement. Par cette humble lettre, je ne réponds pas aux prêtres, mais à toutes ces femmes ou jeunes filles qui pensent à construire leur vie avec l'un d'entre eux.

"J'ai cru, moi aussi, construire ma vie avec l'un d'eux. Il était beau, bon et gentil, et, moi, j'étais seule.

"Maintenant, je vis avec lui. Je ne suis plus seule... vue de l'extérieur. Mais, à l'intérieur, quelle triste solitude, quelle angoisse! Lui, il ne dit plus la messe. Il est "dehors", mais peut-être n'a-t-il jamais été aussi proche de Dieu que maintenant! Avec moi, il est toujours bon et gentil. Mais il ne m'appartient pas. Il ne m'a jamais appartenu. L'Homme qui était en lui était trop petit pour effacer le prêtre, et celui-ci servait un Maître trop grand pour qu'il le puisse oublier. Que de larmes j'ai versées! Dieu tiendra compte de ma souffrance continuelle et de mon remords.

"Je sais qu'un jour, il s'en ira. Il retournera vers son ministère. Je resterai seule. Mais cette solitude sera comme une bénédiction et en même temps une douce expiation. Je voudrais expliquer à toutes les femmes qui seraient tentées d'imiter ma grande faute qu'entre elles et le prêtre, il y a un abîme infranchissable et qui se nomme "mains consacrées". Personne ne s'imagine ce que signifient ces simples paroles. Il faut l'expérimenter pour le croire.

"Il y a quelques jours, j'étais à table. "Lui", il buvait un peu de vin dans son verre: le même geste que celui de la messe, mais avec une autre intention. Hier, il me disait que, dans la nuit, il avait rêvé à un troupeau dispersé, une brebis ici, une là. Puis, il a ajouté: "Oui! elles manquent de pasteurs"...

"Comme vous voyez, amies qui me lisez, plus que jamais, "Lui", il est à Dieu. Désormais, moi, je ne suis que le souvenir de son péché. Amies, laissez les prêtres, ils appartiennent à Dieu. Nous ne pouvons pas faire la guerre contre Dieu. Tôt ou tard, il est toujours vainqueur."

Voilà un témoignage de souffrances rédemptrices...

Tiré d'H.N., 6 avril 1969.

A.-R. Hébert, N.-D.-d'Hébertville.
Le 28 septembre.



Vous apprendrez avec l'âge

Monsieur l'Etudiant,

Je ne suis nullement surpris des propos que contient votre lettre de la part d'un étudiant. Cela ne vous ferait pas tort de lire attentivement les deux lettres d'une "Mère Indignée", et d'y mettre en pratique certaines choses qui vous manquent dans le moment. Ces mises au point qui ne vous ont pas plu étaient cependant vraies, et lorsqu'un artiste est devant un public, les gens qui l'écoutent ne pensent pas toujours comme lui: et cela, il le sait avant de commencer le spectacle. Vous n'avez pas l'air de penser comme moi, et cependant, je n'écrirai pas ni ne dirai que vous n'êtes pas sérieux ou borné. Pourtant, j'ai fait un cours commercial en entier et un cours classique au collège de l'Assomption, près de Montréal. A vrai dire, c'est pas si mal.

Est-ce que vous êtes au courant qu'un artiste, que vous nommez dans votre lettre, s'est fait envoyer du Niger, il y a quelques années, pour avoir crié durant une assemblée des délégués "Vive le Québec libre". Et je continuerai en disant que je suis âgé de 76 ans et que je crois avoir fait pour mon pays autant que n'importe lequel de ces artistes-là. Est-ce que vous pensez que ces artistes-là sont tous les dieux? Ont-ils le droit d'insulter ceux qui les font vivre et qui les paient?

Vous aimeriez savoir où j'ai déniché ces chiffres en rapport avec les pertes d'emplois? A une émission "Les gens qui font l'événement" à 23h00, le dimanche soir, un ministre du Parti Québécois a dit au président de la Chambre de commerce de Montréal que les bills 101 et 45 allaient coûter au Québec entre 25,000 ou 30,000 emplois. Lorsque le président de la Chambre lui fit remarquer que cela était trop cher, le ministre répondit: "Je n'entretiendrai pas d'autres polémiques avec vous, car nos étudiants d'aujourd'hui sont savants."

Cependant, vous devrez admettre avec moi qu'avant vous, il y avait plusieurs choses d'inventées. Continuez d'écrire et d'y mettre franchement vos idées. Cependant, essayez toujours de ne blesser personne et tâchez d'éviter le plus possible de nommer les gens.

Aubert Larouche,
205, rue Saint-Pierre,
Bagotville,
Ville de La Baie.
Le 28 septembre.

Le Conseil de presse couvre le projet de loi 24

M. Pierre Marois,
ministre,
Ministère d'Etat au Développement social,

Le conseil a constaté avec beaucoup de satisfaction la reconnaissance qu'accorde l'article 77 du projet de loi au principe de la publicité du procès qu'il considère comme une garantie fondamentale pour l'exercice des libertés démocratiques. Le conseil estime, en effet, que l'extension de ce principe aux tribunaux de la jeunesse favorise, dans ce secteur de l'administration de la justice, un meilleur équilibre entre les impératifs qui incitent les pouvoirs publics et judiciaires à assurer la protection des personnes mineures tout en leur assurant les avantages d'une justice ouverte et les exigences du droit du public à l'information.

Le Conseil de demande, en effet, si cette absence de distinction ne risque pas de rendre inopérant le principe même de la publicité du procès et partant le droit du public à l'information sans pour autant mieux assurer l'objectif premier recherché par la loi soit, assurer la protection de la personne mineure en facilitant la réinsertion familiale et sociale.

1. Le Conseil convient, certes, de la nécessité pour les tribunaux de la jeunesse de tenir, en certaines circonstances qui doivent demeurer exceptionnelles, lorsque l'exigent la protection de la personne mineure et les conditions de sa réhabilitation sociale et familiale, leurs audiences en l'absence du public. Le Conseil est toutefois d'avis que la réalisation de ces objectifs ne requiert que très rarement que ces audiences soient tenues en l'absence de la presse dont c'est la tâche de renseigner le public sur les questions d'intérêt public. Or, impliquant nécessairement l'absence de la presse aux débats des tribunaux de la jeunesse, lorsqu'il est déclaré, le huis-clos, tel qu'il ressort du projet de loi, en l'absence de distinction entre la presse et le public, comporte au sens du Conseil le risque qu'en dépit du principe d'ouverture par ailleurs reconnu, le public ne soit trop fréquemment mieux renseigné qu'il ne l'était, sur ce secteur de l'activité judiciaire.

Il semble en effet au Conseil que si cette distinction ressortait des termes de loi, plus grandes seraient les garanties que ne soit rendu illusoire le principe de la publicité du procès puisqu'un juge aurait la possibilité, malgré l'existence d'un huis-clos, d'inviter la presse à demeurer dans l'enceinte du tribunal afin qu'elle puisse rendre compte au public de ce qui s'y passe, en sorte de permettre à ce dernier d'exercer aussi son droit de regard sur l'administration de la justice.

Il semble aussi au Conseil que ce principe serait également mieux garanti si le libellé de l'article 77 levait l'ambiguïté que sa rédaction actuelle semble contenir, en reconnaissant au juge la discrétion d'accorder ou de refuser le huis-clos, suivant les cas et en motivant son ordonnance. Il appert en effet au Conseil que tel que rédigé, cet article donne ouverture à l'interprétation que sur demande le juge **doit** accorder le huis-clos. Or, le secret étant la règle d'exception, il ne semble pas au Conseil opportun que la discrétion concernant le huis-clos doive être entre les mains du justiciable.

Le Conseil est donc d'avis que la rédaction suivante serait plus adéquate:

77. "Les audiences sont publiques. Cependant, le juge **peut, à la demande des parents de l'enfant ou de celui-ci, s'il est âgé de quatorze ans ou plus, ordonner qu'elles soient tenues en l'absence du public et, s'il l'estime nécessaire dans l'intérêt de l'enfant, en l'absence de la presse.**"

2. Le Conseil juge d'autant plus important d'apporter cette distinction dans la loi que l'article 78 contient des interdictions qui ne s'adressent manifestement qu'à la presse.

Le Conseil de presse du Québec,
le secrétaire,
Jean Baillargeon,

Copies à:
M. Marc-André Bédard, ministre de la Justice du Québec.
M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales du Québec.

Les priorités d'une saine politique familiale

Sous ce titre, nous avons lu un appel de Louis Reverdy, président de la Confédération des Associations familiales catholiques. En voici l'essentiel.

(...)

Le gouvernement a promis aux familles de définir et mettre en oeuvre une politique familiale globale. Mais ce n'est pas l'octroi au compte-gouttes d'allocations familiales qui peut constituer cette politique familiale globale; encore moins les lois adoptées qui sapent les fondements même de la famille (libéralisation de l'avortement, du divorce, de la contraception)! La multiplication du nombre des avortements, des divorces, l'augmentation du devergondage depuis, le montre.

Il est temps pour le gouvernement et les parlementaires, aux deux niveaux, de reconquérir la confiance des familles en mettant en oeuvre une véritable politique familiale assurant aux familles des conditions de vie et de développement qui augmentent leurs chances de réussite et créent un climat favorable à l'accueil de l'enfant et à l'éducation des jeunes.

Cette politique familiale devrait d'abord viser à rétablir le climat moral indispensable à l'accueil de la Vie, à la stabilité de la Famille et à l'éducation des Jeunes (donc, réviser la loi sur l'avortement, le divorce, maîtriser la violence et la pornographie).

En second lieu, elle devrait:

1. permettre aux familles d'avoir les ressources indispensables pour élever leurs enfants par une revalorisation substantielle des allocations familiales;

2. permettre à la mère d'accomplir sa mission lui reconnaissant son rôle essentiel et lui assurer des droits en propre, si elle reste au foyer pour élever ses enfants, et des conditions lui permettant de l'accomplir;

3. permettre aux familles de se loger convenablement, quel que soit le nombre de leurs enfants, par l'accroissement de la construction de grands logements à prix modique et par le développement de l'aide personnalisée, tenant compte davantage des charges et besoins des familles;

4. permettre aux familles d'assurer librement leur mission éducative en les soutenant dans cette mission, **sans jamais se substituer à elles,** même dans le domaine de l'éducation affective et sexuelle.

Mais comme les problèmes familiaux dépassent largement les attributions et les préoccupations d'un seul ministère et qu'ils concernent en dehors de la Santé et des Affaires sociales, les problèmes d'enseignement, d'éducation, de travail et de son organisation, des transports, de l'habitat, des loisirs et de l'environnement, de l'économie et de la fiscalité... nous pensons que seul un **ministre de la Famille** ayant pour unique préoccupation la prise en charge des intérêts de la famille pourrait, en concertation avec ses collègues et les organismes familiaux, définir une politique globale de la famille.

En outre, pour la mettre en application, il faudrait des moyens. L'Etat les possède assurément puisqu'il a verse des millions au chapitre de l'avortement, de la mutilation chirurgicale.

L'avortement, la mutilation chirurgicale, l'emploi généralisé des contraceptifs engendrent la dénatalité et conduisent la Nation non pas vers sa survivance, son épanouissement et la souveraineté mais vers le néant!

Claude Morin,
Case 2248,
Succ. postale de Rosemont,
Montréal.
Le 22 septembre.

Une transaction s'impose

Etant un fervent supporter des Saguenéens, je me fais le porte-parole, j'en suis certain, de beaucoup de partisans pour lancer un appel à la direction pour les inciter à bâcler une transaction et ce, dans le plus bref délai pour réparer la gaffe monumentale commise sur l'échange qui a envoyé Louis Lavoie et compagnie à Laval.

Dans les années antérieures, la direction a toujours tardé à se départir soit d'éléments nettement inférieurs en calibre ou encore préférant garder un joueur jouissant d'une grande popularité au profit de un ou deux joueurs aux noms moins ronflants, mais qui, par contre, auraient ramené l'équilibre dans l'équipe.

Ce n'est pas un secret de polichinelle qu'un défenseur d'expérience est une priorité au sein de la présente équipe, et s'il faut y mettre le paquet, qu'on le fasse et ça presse, sinon, les supporters ainsi que l'équipe risquent de trouver la saison très très longue.

L'erreur est humaine, et il arrive souvent dans le sport que l'on se trompe, mais le fait de le reconnaître, est déjà un geste positif. A mon humble avis, les Saguenéens représenteraient une équipe respectable à la condition qu'on bâcle en échange et ce, dès maintenant, avant que les autres clubs constatent cette faiblesse évidente à la défensive et demandent l'impossible en retour.

A bon entendeur, salut!

Jean-Pierre Lévesque,
111, Lorne ouest,
appt 218, Chicoutimi.
Le 28 septembre.

PAROLE AUX LECTEURS

Que Radio-Canada présente notre vraie culture!

Je suis entièrement d'accord avec les lecteurs qui ont fait part de leurs commentaires concernant le reportage sur le peintre Arthur Villeneuve, paru dimanche, le 18 septembre, à la télévision de Radio-Canada.

Et dire que ce sont de tels personnages qui sont, en quelque sorte, délégués comme les ambassadeurs de la culture de notre région lorsqu'ils sont en visite en Israël et en France!

Monsieur Desraps, l'un de vos correspondants de la semaine dernière, a déjà traduit tous mes sentiments au sujet de ce reportage plutôt vulgaire. Je tiens cependant à ajouter qu'il n'est pas étonnant qu'Arthur (pour le nommer comme tout le monde le fait), n'ait parlé que de ses peintures ayant rapport au Carnaval-Souvenir.

En effet, Madame Villeneuve, toujours soucieuse de soigner la renommée de son époux, apparaît en sa compagnie, en premier plan, à toutes les manifestations du Carnaval-Souvenir et principalement lorsque la télévision est sur les lieux.

Quant à moi, contrairement au voeu émis par Madame Villeneuve, j'espère qu'on remisera ces personnes dans les archives ou leur maison-musée et que nous serons vingt-cinq ans sans les revoir.

Je souhaite également, que lorsque la télévision de Radio-Canada célébrera son cinquantenaire, elle aura trouvé un peu de temps pour faire des recherches valables, afin de montrer au Canada d'expression française, des personnages vraiment plus représentatifs de la vraie culture des gens de notre région.

M. Morin,
520, rue Bécard,
Chicoutimi.

Le 28 septembre.

Il se désiste

Je ne serai pas candidat à la mairie de Chicoutimi, dans la présente élection. La raison, je l'ai donnée au groupe de citoyens qui m'avait invité à poser ma candidature.

Groupe pour lequel j'ai la plus haute estime et le plus grand respect.

Dès lors, en tant que citoyen à part entière très intéressé à l'évolution de sa ville, mon seul et véritable objet de "convoitise" dans la présente élection, est de voir s'installer à l'hôtel de ville, au lendemain du 6 novembre, plus de fraîcheur, plus de qualité et de maturité administrative, plus d'ouverture d'esprit, plus de dignité et de fierté régionale. Le tout se traduisant par une nouvelle vision de la gestion municipale, laquelle commencerait en s'inspirant des vrais besoins d'une population fière soit, mais qui a atteint la saturation dans sa capacité de payer.

Le temps est vraiment à la réflexion pour les tous citoyens de Chicoutimi. J'espère que nous y trouverons tous en chemin suffisamment d'éléments d'intérêt pour motiver le geste du 6 novembre prochain. Malgré toute la foi que j'ai en notre population et en la démocratie, j'avouerai que je suis quelque peu inquiet.

René Girard,
177, Berthiaume,
Chicoutimi, P.Q.

Le 28 septembre.

Quand Duplessis rencontrait les maires

Je dois avouer que j'ai perdu, depuis longtemps déjà, les illusions d'une naïveté capricieuse aussi bien que le goût des décisions aventureuses. Et, je dois ajouter que je suis fort malheureux lorsque, sur la place publique, mille et une questions se posent sans que jamais on n'y réponde.

Ainsi, s'installent à l'hôtel de ville des précédents qui auront bientôt force de loi.

Pourquoi, par exemple, dans un protocole aux mains d'un officier de finance responsable et permanent, ne dispose-t-on pas de certains frais dont la décision est actuellement dans celles des élus qui en sont, à la fois, et les juges et les bénéficiaires.

Je crois, que dans l'esprit de personne, les allocations municipales soient de nature à laisser croire, qu'une représentation à l'hôtel de ville ne soit pas encore l'objet d'un dévouement sans borne.

Ces allocations ont fortement contribué à élargir les cadres des possibilités de présentation à l'élection. C'est heureux que les moins nantis y trouvent un palier, quant à ceux qui en ont assez, l'impôt se charge de le supprimer.

Toutefois j'hésiterais d'affirmer que ces allocations peuvent être considérées comme des suppléments de salaire. Car, il faut savoir ce qu'il en coûte et que le tout n'a pas été monayé. D'autant plus qu'il faudra un jour mettre un frein à tout administrateur qui tenterait d'y justifier une pension alimentaire ou presque, pour lui-même et ses invités.

Il est clair que les officiers de la Corporation ont un rôle à jouer dans ce domaine. Mais, il ne faudrait tout de même pas qu'ils volent la vedette aux gouvernements supérieurs qui ont leurs ambassadeurs et leurs représentants attitrés à cette fin. Là encore faudra-t-il laisser s'établir des précédents coûteux, que la cité doive payer directement et indirectement, à chaque membre du conseil, un voyage au long cours.

Ces retours sans suite devraient nous révéler qu'aucun départ, pour la recherche de la toison d'or, ne devrait être permis aux frais de la princesse.

En ce qui regarde les relations nécessaires au pays, je dois avouer, pour en avoir été le témoin pendant 23 ans, qu'un conseil municipal ne s'est pas rendu 3 fois à Québec uniquement pour les besoins de la ville. Le ministre était ici, comme aujourd'hui, à toute fin utile, avec préséance sur toute demande de rencontre au besoin individuel.

L'indifférence que l'on prête, même à un député, est souvent l'habitude que l'on a prise à se passer de lui, ou à le contourner.

Alors... un jour... on le cherche... on en crie, quand finalement on le trouve comme ses lunettes que l'on a sur le nez.

Son Honneur le Maire n'est pas un pion ni un président ordinaire qu'on peut faire élire facilement pour faire taire. Il a même un droit de veto sur ses adjoints. C'est un type de personnage qu'on a créé pour répondre à toute éventualité sur un territoire à lui confié. Il est élu comme un chef de gouvernement. Il est plus qu'eux.

Car, il possède même quelque chose des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Tous ses pouvoirs lui sont conférés par le vote universel du territoire. C'est pour y confirmer universellement ses devoirs bien particuliers. Même sur le plan administratif, son Honneur le Maire n'est pas un fonctionnaire pas plus d'ailleurs que ses adjoints, M. les Echevins.

Messieurs les Echevins qui reçoivent leur mandat de leur quartier ne doivent pas minimiser leur tâche exclusivement au service de ce dernier. Car la responsabilité administrative est indivisible et globale sur tout le territoire. La seule raison de cette diversité est qu'on a voulu conserver plus d'humanité pour la personne contre la rigueur et même la brutalité administrative afin de ne créer nulle part des citoyens de deuxième ordre.

La municipalité n'est pas un gouvernement mais bien une corporation dont les membres sont les utilisateurs de son territoire. Elle est régie par un code spécial et est chargée de pouvoir, par le gouvernement dont elle dépend constitutionnellement.

Une histoire vraie me l'a appris; car un jour, j'étais alors un de ces derniers de la fournée des maires de la région, nous fûmes sommés de comparaître devant le Chef. M. Duplessis était vraiment le maître du gouvernement qu'il représentait. Il était même jaloux de ses prérogatives, à ne pas en douter.

Sommés de comparaître... mais nous ne savions pas pourquoi. Ce silence demeurait un mystère. Peut-être devions-nous être les témoins de graves et sérieuses décisions, étant les représentants d'une fidèle région. Pour ma part, je croyais à la fin d'une lutte contemporaine, que le gouvernement s'apprêtait à absorber, les obligations scolaires pour libérer la municipalité qui tirait déjà de l'aile.

Après poignées de main, rires de circonstance et calambours qui visaient la porte de la bergerie que venait de traverser un mouton noir.

Un maire qui venait d'être élu député fédéral: quelle contradiction à ses yeux! et surtout qu'il était libéral.

J'ai eu beaucoup d'admiration, pour ce député-maire, qui s'en est très bien tiré: "ma présence ici comme maire et député fédéral devrait être un témoignage à l'encontre de vos craintes. J'ai la ferme conviction que la municipalité est la fille de la province."

Sous M. Duplessis, je ne crois pas que la province fut une marâtre quoique je ne lui ai jamais entendu dire autres choses aux maires: "Vos maux de tête ne sont pas les miens". Mais, il fournissait les calmants via ses représentants.

M. Roch Boivin, d.m.
2651, rue Roussel,
Chicoutimi-Nord.

Le 29 septembre.

SAVOIR DIRE

La penture et la broche

Un mot qui a vieilli est le mot penture. .. désigne actuellement la bande de fer souvent joliment décorée qui est fixée sur le battant d'une porte pour la soutenir sur le gond.

Mais attention. Ce n'est plus la charnière elle-même.

Passons maintenant à un autre mot: la broche. C'est un mot bien français qui signifie une attache: la broche de femme, par exemple, qui a un fermoir et une épingle. Toutefois, broche ne signifie pas le fil de fer. Ce n'est pas non plus l'agrafe. Je veux bien que l'on dise, pour se moquer, en langue familière: c'est une compagnie de broche à foin. Cette expression bien québécoise est amusante et fait partie de nos habitudes de langage. Mais, techniquement, les bottes de foin sont liées avec du fil (de fer?). Pas de broche du tout dans ce lien.

Louis-Paul Béguin

Un silence complice des "femmes libérées"

Très peu d'observateurs journalistes et sociologues, religieux, à notre connaissance, n'ont encore fait remarquer ce fait dont l'importance et surtout les significations profondes sont pourtant primordiales.



Un certain usage, massif, répété, multiforme de la femme présentée comme un objet docile, soumis, offert et plus encore offrant lui-même les multiples variantes de son abjecte utilisation aux fantaisies, lesquelles les plus abusives, les plus extravagantes, les plus humiliantes de mâles en délire, tout cela est la base même de la pornographie actuelle. Sans la femme-objet avilie au maximum dans toutes ses positions, toutes ses manoeuvres, sous toutes ses coutures et cavités, la pornographie commerciale n'aurait pas de clientèle suffisante et même l'homosexualité ne suffirait pas à lui attirer le chaland. Cette exploitation exacerbée de la femme-objet n'a pas d'équivalent dans aucune période historique. En l'occurence, que font les prétendus mouvements de libération de la femme?

Où sont les multiples conférences, les défilés de "masse", les tables-rondes à sens unique, les interviews bien répétées... et tout cet attrait offensif si bien orchestré qui illustrait l'abominable matraquage intellectuel réalisé pendant plusieurs années, pour aboutir à l'assassinat légal de l'enfant non encore né?...

Mais alors, alors... pourquoi un tel silence devant l'abject esclavage de la femme, s'étalent dans la pornographie commercialisée?

Pourquoi? Mais parce que dans les premiers cas — de l'anticonception et surtout de l'avortement, — il s'agissait avant tout d'abattre une morale, de disloquer des principes, d'atteindre une spiritualité... d'obtenir ce fameux "changement d'optique fondamental" si cher aux partisans de l'avortement.

Objectif en profondeur qui laissait loin derrière lui les préoccupations sur l'avortement clandestin et les grossesses non désirées. Là, nous voyons cette réalité apparaître en "positif". Dans le silence des soi-disants "libérateurs" de la femme devant son esclavage et son exploitation pornographie, nous pourrions dire que nous le voyons s'affirmer en "négatif".

Il n'en est pas moins hautement significatif de la réalité profonde que nous rappelions plus haut, et complète ainsi la valeur de la preuve.

Docteur Ernest Huant,
Président
Du Centre International
Humanae Vitae

Claude Morin, délégué
Case 248
Succ. postale
de Rosemont
Montréal
Le 28 septembre

406, RACINE EST,
CHICOUTIMI
TEL.: 543-1501

gf

soldes fin de mois

MERCREDI 28 SEPT.

Liquidation de marchandises désassorties ou légèrement défraîchies, mais constituant quand même de belles valeurs offertes souvent en bas du prix coûtant. Pas d'échange ou d'approbation. Surveillez les étiquettes jaunes et rouges: elles vous indiqueront des valeurs FDM.

EN VENTE DEMAIN SEULEMENT JUSQU'A 9h00 P.M.

Pas de commande par la poste ou par téléphone

POUR HOMMES

VESTES SANS MANCHES, en véritable cuir, teintes: tan et noir. Tailles: 3/38, 1/42
Sugg.: $45.00 — SPECIAL: $15.00

LOT DE CRAVATES, à motifs assortis, de couleur
Sugg.: $5.00 et $7.50 — SPECIAL: $1.00

CHAPEAUX DE PAILLE, pour hommes, teintes: gris et beige. Tailles: 1/7, 1/8, 2/7, 1/4
Sugg.: $12.00 — SPECIAL: $3.00

LOT DE CHEMISES, de toilette, pour hommes, manches longues et courtes. Poche poitrine, fortrel et coton. Tailles: 1/14, 2/14½, 10/15, 1/15½, 6/16
Sugg.: $8.00 à $17.00 — SPECIAL: $3.00

VESTES EN DENIM, sans manches, 100% coton, 4 poches à l'avant, tailles: 13/S, 26/M, 5/L
Sugg.: $16.00 — SPECIAL: $3.00

2 ENSEMBLES SAFARI, avec chemises à manches courtes et 4 poches appliquées à l'avant avec rabats et pantalon. Tailles: 1/34, 1/36
Sugg.: $80.00 — SPECIAL: $20.00

VESTES EN JEANS, à manches longues, pour hommes, 100% coton, modèle avec boutons-pression et 2 poches à l'avant, teintes: vert et bleu. Tailles: 11/M
Sugg.: $25.00 — SPECIAL: $8.00

ENSEMBLES SPORT, comprenant: veston et pantalon, manches longues en denim, 100% coton. Taille: 1/36
Sugg.: $110.00 — SPECIAL: $25.00

COUPE-VENT, à la taille, en véritable cuir, pour jeunes hommes, modèle avec boutons-pression et 2 poches à l'avant, très ajustés, teintes: noir et tan. Tailles: 1/36, 5/38, 10/40, 2/42
Sugg.: $110.00 — SPECIAL: $45.00

GILETS POUR HOMMES, manches longues, collet roulé ou collet rond, 100% acrylique, lavables à la machine, teintes: noir et brun. Tailles: 11/S, 17/M, 2/L
Sugg.: $15.00 — SPECIAL: $4.00

1 PALETOT, en velours côtelé, 100% coton, modèle militaire avec épaulette, ceinture et 2 poches à l'avant avec rabats. Taille: 1/38
Sugg.: $75.00 — SPECIAL: $30.00

4 IMPERMEABLES, pour hommes, modèle avec ceinture et poches à l'avant, avec rabats, beige. Tailles: 4/40
Sugg.: $55.00 — SPECIAL: $20.00

4 TRENCHS, pour hommes, de marque réputée, fabriqués de tissus 65% polyester et 35% viscose imperméabilisé de façon permanente. Tailles: 3/38, 1/40
Sugg.: $85.00 à $135.00 — SPECIAL: $50.00

1 COUPE-VENT, pour hommes, modèle à la taille, ajusté en véritable cuir, modèle avec fermeture éclair et 1 poche à l'avant. Taille: 1/42
Prix sugg.: $175.00 — SPECIAL: $45.00

TISSUS

LOT DE FRANGES, modèles et couleurs assortis
Sugg.: $0.50 à $1.98 la verge — SPECIAL: PRIX ½

LOT DE SETS DEBARBOUILLETTES, 3 morceaux, couleurs à motif, bleu seulement
Sugg.: $7.00 — SPECIAL: $3.50

LOT DE COUPON, dans les tissus à rideaux, longueurs assorties, à partir de 2 verges
Sugg.: $1.00 la verge — SPECIAL: LA VER. .50

TISSUS

500 VERGES, de toutes sortes de tissus désassortis en tons pâles. Longueur: 45
SPECIAL: 3 VERGES POUR $1.00

SATIN PIQUE, noir, marine et vert irlandais. Largeur: 45
SPECIAL: LA VER. $1.69

TRICOT RAYE, horizontal, tons foncés. Largeur: 58"
Reg.: $4.95 — SPECIAL: LA VER. $2.49

TRICOT DE COTON ET POLYESTER, uni: blanc, rose, bleu et vert pâle. Largeur: 60
Reg.: $4.95 — SPECIAL: LA VER. $2.98

TRICOT DE POLYESTER, imprimé, petits dessins sur fond beige. Largeur: 60
Reg.: $5.95 — SPECIAL: LA VER. $2.98

TRICOT RAYE, de fantaisie en polyester. Largeur: 68
Reg.: $12.95 — SPECIAL: LA VER. $7.95

SOIE A DOUBLURE, couleurs pastels. Largeur: 54
SPECIAL: LA VER. .89

TOUS NOS COUPONS, marqués,
A MOITIE PRIX

POUR DAMES

ROBES EN TRICOT, de coton, manches longues, gris, S.M.L.
Reg.: $15.00 — SPECIAL: $8.99

ROBES D'HOTESSE, en ratine de velours
Reg.: $40.00 — SPECIAL: $19.99

BAS SUPPORT "LANES", couleurs et grandeurs désassorties
Reg.: $6.95 — SPECIAL: $4.99

BAS SUPPORT CAMEO, couleurs et grandeurs désassorties
Reg.: $6.00 — SPECIAL: $4.99

BAS ULTRA, Sheer Hanes
Reg.: $3.25 — SPECIAL: $1.99

FOULARDS, en soie et en polyester
Reg.: $8.00 à $20.00 — SPECIAL: $5.49

CEINTURES EN ELASTIQUE, couleurs assorties
Reg.: $4.00 à $8.00 — SPECIAL: $1.99

LOT DE PANTALONS ET JUPES, pour dames, styles et grandeurs assortis
SPECIAL: $5.00

LOT DE MANTEAUX D'HIVER.
A 50% DE REDUCTION

COSTUMES, jupes et pantalons, pour dames, styles et grandeurs assortis, de 7 à 15 ans
Reg. allant jusqu'à $170.00 — SPECIAL: $25.00

ROBES LONGUES, grandeurs et styles assortis, pour dames
Reg. allant jusqu'à $120.00 — SPECIAL: $10.00

LOT DE ROBES, courtes, pour dames
SPECIAL: $5.00

FILLES ET GARCONS

MANTEAUX POUR LA PLUIE, réversibles avec capuchon. Teinte: marine. Ages: 6 à 6X ans
Reg.: $6.00 — SPECIAL: $3.00

CALECONS POUR GARCONS, 100% coton ou thermal. Teinte: blanc, jaune, bleu. Ages: S.M.L. ou 8 à 14 ans
Reg.: $4.50 — SPECIAL: $2.50

MANTEAUX POUR GARCONS, 100% nylon, à la taille, avec capuchon en similifourrure. Teintes: bleu royal. Ages: 2/10 ans, 2/14 ans
Reg.: $35.00 — SPECIAL: $10.00

CHEMISES POUR GARCONS, Corsair, en tricot uni, teintes: beige, jaune, vert, rust. Grandeurs: 8 à 18 ans
Reg.: $7.00 — SPECIAL: $5.00

PYJAMAS RATINE, avec boutons-pression, pour bébés, grandeurs: S.M.L. Couleurs: blanc, jaune, rose, bleu
Reg.: $6.00 — SPECIAL: $3.59

BLOUSES TUNIQUES, pour fillettes, imprimées ou unies, grandeurs, couleurs désassorties
Sugg.: $15.00 — SPECIAL: $8.00

BALANCE GILETS, pour fillettes, collet roulé, manches longues, grandeurs et couleurs désassorties
Sugg.: $9.00 — SPECIAL: $5.00

ENSEMBLES (4) ROBES, pantalons, pour fillettes, lainage rayé, marine, blanc. 1/7 ans. Grandeurs: 2/10 ans, 4/12 ans
Sugg.: $45.00 — SPECIAL: $6.00

Sport

2 JACKETS DE CUIR, pour hommes, grandeurs: 1/42, 1/44. Couleurs: beige, noir
Sugg.: $75.00 — SPECIAL: $37.50

15 CHEMISES DE LAINE, avec capuchon, grandeurs: 1/S, 6/M, 8/L
Sugg.: $18.95 — SPECIAL: $9.50

18 CASQUES HOCKEY.
Reg.: $11.95 — SPECIAL: $6.00

ASSORTIMENTS DE TUQUES, laine
ESCOMPTE 50%

BOTTES DE SKI ALPIN, Dynafit, Flash
Sugg.: $59.95 — SPECIAL: $39.95

BAS DE SKI DE FOND.
SPECIAL: $4.95

HABITS DE SKI DE FOND, dames et hommes. Glass Hoppen
50%

SKIS ALPIN, Blizzard Equipe
SPECIAL: $59.95

2 JACKETS, en cuirette pour hommes. Grandeur: 44. Couleurs: 1/noir, 1/rouge
Sugg.: $45.00 — SPECIAL: $19.99

gagnon FRERES

En participant au concours de $15,000.00 de la Valise rouge, c'est sûr... que vous pouvez gagner

406, RUE RACINE EST. TEL.: 543-1501

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN





AU TIRAGE DE LOTO-CANADA

Le spectacle télévisé du 4e tirage de Loto-Canada sera diffusé sur le réseau TVA (CJPM-TV Chicoutimi) à partir de Sherbrooke, à 21h00, le dimanche, 9 octobre. Jean-Pierre Ferland (à droite), Nicole Martin (à gauche), Ian Thomas et Gloria Kaye seront les artistes invités, Jean-Pierre Ferland interprétera "La vie des champs" et Nicole Martin "Rien n'est impossible", tandis que Ian Thomas chantera "Good Night Mrs. Calabash" et Gloria Kaye nous offrira "Get Happy/Boogie Woogie/Avenue C", un numéro de danse qui présentera une rétrospective des années '40. Serge Laprade et Joyce Davidson seront à nouveau les animateurs de la soirée qui sera diffusée à partir de la salle Maurice-O'Bready du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke.

D'autre part, pour le roulage des dés qui met en marche l'ordinateur appelé à choisir les numéros gagnants, Loto-Canada a fait appel à deux médaillés d'or des Jeux du Canada 1977: Marie Houde, saut-ski nautique, et Réjean Bruneau, 10 km-marche.

LE CHOMAGE EST HONORABLE

Il n'y a rien de déshonorant à être sans travail pendant une période de chômage élevé, estime M. Bud Cullen, ministre fédéral de l'Emploi. M. Cullen affirme que lorsque les travailleurs canadiens auront compris cela, la tâche du gouvernement s'en trouvera facilité d'autant.



TOURNOI SECTIONNEL D'AUTOMNE

C'est vendredi que débutera le tournoi de bridge sectionnel d'automne, d'une durée de trois jours, à l'Université du Québec à Chicoutimi. De nombreux adeptes de cette discipline partiront de tous les coins de la province pour se mesurer aux vaillants compétiteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

On réserve d'ailleurs de bonnes surprises à tous les joueurs qui participeront aux différentes séances, lesquelles débuteront aux heures suivantes: vendredi, à 19h45; samedi, à 13h00, et dimanche, à 12h00.

Mentionnons enfin que l'ouverture de tournoi sectionnel d'automne se fera par une séance de paires mixtes.

AUJOURD'HUI

Le premier satellite canadien, Alouette I, était lancé de la base aérienne de Vandenberg (Californie), il y a 15 ans aujourd'hui, le 28 septembre 1962. L'engin de 100 kg avait pour tâche principale de mesurer les caractéristiques électriques de l'ionosphère, en particulier dans les régions de l'Arctique canadien souvent perturbées par les phénomènes électromagnétiques d'origine spatiale.

1972 - Le Japon et la Chine décident d'établir des relations diplomatiques.

1970 - Le président égyptien, Gamal Abdel Nasser meurt d'une crise cardiaque à l'âge de 52 ans.

1966 - Deux membres du FLQ, Pierre Vallières et Charles Gagnon, sont arrêtés à New York.

1965 - Eruption d'un volcan au sud de Manille: 184 morts.

1960 - La Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) prend le nom de Confédération des syndicats nationaux (CSN).

1958 - Par voie de référendum, la population française approuve la constitution de la Ve République proposée par le général de Gaulle.

1941 - Début de la campagne de terreur nazie en Tchécoslovaquie.

1939 - Accord entre l'Allemagne et l'URSS sur le partage de la Pologne.

1924 - Deux avions militaires américains achèvent le premier vol autour du monde.

Ils sont nés un 28 septembre: Prosper Mérimée, écrivain français (1803-1870); Georges Clemenceau, homme d'Etat français (1841-1929).

LES CATHOLIQUES ET LA PILULE

Plus de neuf couples catholiques sur dix ne respectent pas les méthodes contraceptives autorisées par l'Eglise, révèle une étude effectuée par deux chercheurs de l'Université de Princetown, les professeurs Charles Westoff et Elise Jones. Le document qui est publié dans Family Planning Perspectives, journal de l'Institut Alan Guttmacher, révèle que les méthodes de régulation des naissances sont pratiquement identiques chez les catholiques et les non-catholiques. La même proportion — environ un tiers — utilisait la pilule en 1975. Il y a une décennie, 31 pour cent des Américaines employaient la pilule contre 22 pour cent pour les catholiques. Soixante-seize pour cent des couples catholiques utilisent actuellement des méthodes contraceptives contre 80 pour cent pour le reste de la population alors que les proportions étaient de 58.5 pour cent et 70 pour cent il y a dix ans. La proportion des catholiques qui se sont fait stériliser a plus que triplé depuis 1970.



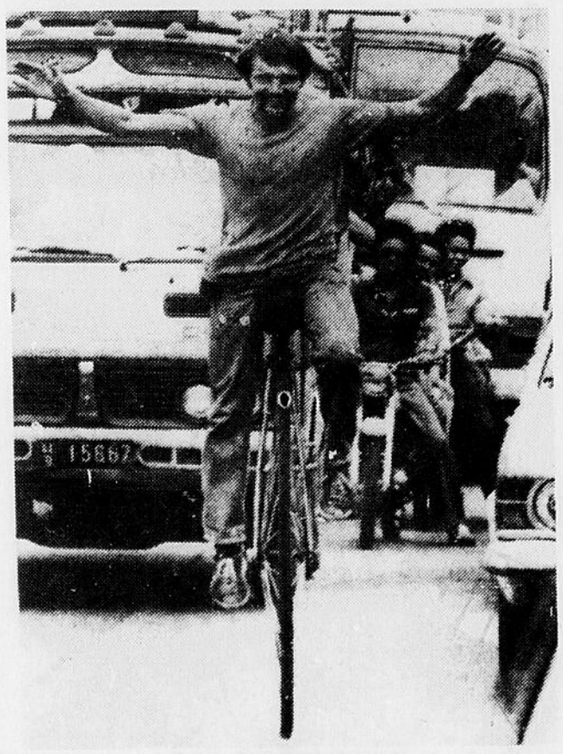
PRIX DE LA PAIX

Mme Lilian Carter, mère du président des Etats-Unis, s'est vu décerner le prix de la paix par le Conseil des synagogues américaines, à New York. Elle a reçu cette récompense "pour contributions éminentes en faveur de la compréhension internationale, de la justice et de la paix". En plus d'une statuette du prophète Isaïe, Mme Carter a également reçu un prix en espèce de $18,000. La mère du président, 87 ans, a aussitôt fait don de cette somme à des oeuvres de bienfaisance.

Mme Lilian Carter est la première femme à recevoir ce prix.

APPRENTIS-VOLEURS

La police malaise a arrêté un personnage sorti directement de la cour des miracles, qui obligeait une demi-douzaine de jeunes garçons âgés de dix à quinze ans à voler pour lui. Il avait appris à ses "protégés" à dérober les postes de radio et les magnétophones dans les automobiles en stationnement, à arracher le sac à main des passantes ou à voler à l'étalage. Il récupérait le butin et ne leur donnait en échange que leur nourriture. Pour y parvenir, il employait la manière forte. Les récalcitrants étaient torturés à l'aide d'un couteau rougi au feu. Les policiers sont remontés jusqu'à lui après l'arrestation de deux garçons âgés de 10 et 12 ans, surpris en flagrant délit. Ils portaient sur le corps des marques de brûlures et la trace de plusieurs coups de couteau.



PAS DE GUIDONS

Wally Watts, âgé de 29 ans, inspecteur de voie ferrée à Edmonton en Alberta, a été aperçu, cette semaine, alors qu'il circulait dans une rue achalandée de Bangkok, en Thaïlande. De là, Watts projette de se rendre jusqu'à Singapour, en Asie du Sud, en effectuant le tour du monde à bord de son "uni-cycle".

(Téléphoto PC)



NOUVEAUX LOCAUX

Le vice-président et directeur général de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, M. André Bisson, deuxième à gauche, s'est entretenu avec de nombreuses personnalités régionales, lundi soir, à l'occasion d'une réception marquant l'inauguration des nouveaux locaux de la succursale bancaire de Chicoutimi, au nouveau centre commercial de Place du Royaume. M. Bisson est accompagné sur la photo de MM. Eddy Lalancette, représentant de la rue Racine; Michel Ducharme, directeur de la succursale de la BNE à Place du Royaume, et M. Ronald Tremblay, administrateur du centre commercial.

ORIGNAL EN VILLE

Des policiers d'Ottawa ont dû abattre un orignal qui avait fracassé la vitrine d'une compagnie de réfrigération. La police n'a pas eu le choix et elle a dû détruire l'animal qui avait pénétré dans les locaux de la Parsons Refrigeration, démolissant le mobilier. L'animal avait été affreusement tailladé en traversant la vitrine et saignait abondamment. On croit que l'élan d'Amérique venait du parc de la Gatineau, au Québec. Il avait été plus tôt signalé à environ un mille de la colline parlementaire avant d'échouer dans le parc industriel. La viande de l'animal, si elle est jugée comestible, sera remise à une oeuvre charitable.

CONCORDE BIENVENU

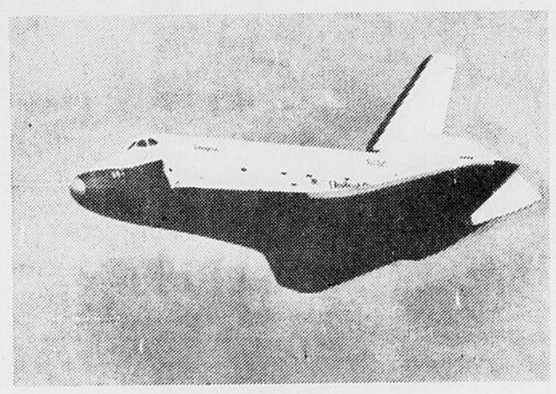
Alors que Los Angeles et San Francisco ne veulent pas de Concorde, la Chambre de Commerce de Las Vegas a invité les autorités françaises et britanniques à faire atterrir le supersonique sur l'aéroport international McCarran. "C'était le rêve d'Howard Hughes de créer le premier aéroport supersonique", a déclaré M. Ken O'Connell, vice-président de la Chambre de Commerce. "Nous estimons que l'aéroport de Las Vegas est actuellement prêt grâce aux travaux d'extension que nous avons réalisés il y a un an."

ASSEMBLEE DE CHUT-FM

Les membres et sociétaires de CHUT-FM sont convoqués à une importante assemblée générale qui traitera de l'avenir de CHUT-FM et qui se tiendra à 19h30, ce soir, au local C-313 de l'UQAC. Les membres non en règle ont jusqu'à 17h00, cet après-midi, pour renouveler leur carte, au local de CHUT-FM.

SOLDAT COMPLIQUE

Le soldat Hugo Bucher, 36 ans, pose à l'armée suisse un problème insoluble: il amène ses enfants à la caserne parce qu'il ne peut pas faire autrement. Il s'est présenté à Zoug, centre de la Suisse, à la date prévue par son ordre de mobilisation, en uniforme, avec son arme, et aussi avec Daniela, 2 ans, et Doris, 10 semaines. Il a expliqué à l'officiel un peu décontenancé qu'à la maison, c'est lui qui garde les enfants, vaque aux soins du ménage et soigne le bétail. Sa femme est institutrice et ils ont décidé qu'elle continuerait à travailler à l'extérieur pour entretenir la famille.



NAVETTE SPATIALE

Le quatrième vol libre de la navette spatiale aura lieu le 18 octobre, au-dessus de la base aérienne d'Edwards (Californie), près de Los Angeles, a annoncé lundi un porte-parole de la NASA.

Pour cet essai, l'avant-dernier de la série, le cône qui recouvrait les moteurs à l'arrière de la navette pour les trois premiers vols sera retiré. Ceci changera les caractéristiques aérodynamiques du lourd appareil qui sera beaucoup plus difficile à piloter.

La navette sera emmenée à 5.400 mètres d'altitude sur le dos d'un Boeing-747, contre quelque 7.000 mètres pour les essais précédents. Son vol libre durera moins de trois minutes, contre environ cinq minutes pour les précédents.

RENDEZ-VOUS

CLSC SAGUENAY-NORD

— Le CLSC Saguenay-Nord donnera des cliniques de vaccination aux heures et endroits suivants:

CHICOUTIMI-NORD:
Le mercredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00; Le jeudi, de 9h00 à 12h00; Le vendredi, de 9h00 à 12h00. Endroit: au CLSC Saguenay-Nord (ancienne église Saint-Luc).

SAINT-FULGENCE:
Le 2ième mercredi de chaque mois, de 13h00 à 15h00. Endroit: l'hôtel de ville de Saint-Fulgence.

SAINTE-ROSE:
Sur RENDEZ-VOUS. Pour plus amples informations, tél.: 545-1575.

JONQUIERE:
DROITS DE L'ENFANCE:
— L'assemblée générale annuelle de l'Association pour la promotion des droits de l'enfance aura lieu, demain soir, à 20h00, à l'école polyvalente de Jonquière. Un goûter sera servi à cette occasion. Bienvenue à tous.

HOPITAL DE CHICOUTIMI INC.
DEPARTEMENT DE SANTE COMMUNAUTAIRE

Clinique de vaccination des nourrissons et des préscolaires

CEDULE REGULIERE A PARTIR DE SEPTEMBRE:

CHICOUTIMI:
Tous les jeudis sur RENDEZ-VOUS, de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 15h30.

VILLE DE LA BAIE:
Tous les jeudis sur RENDEZ-VOUS, de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 15h30.

JONQUIERE:
Tous les jeudis sur RENDEZ-VOUS, de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 15h30.

ARVIDA:
Tous les jeudis sur RENDEZ-VOUS, de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 23h30.

FALARDEAU:
1er jeudi du mois, de 9h00 à 11h30.

ST-HONORE:
1er jeudi du mois, de 13h00 à 15h00.

LATERRIERE:
1er jeudi du mois, de 13h00 à 15h00.

ANSE-ST-JEAN:
2e lundi du mois, de 13h00 à 14h45.

ST-FELIX:
2e mardi du mois, de 13h00 à 15h00.

FERLAND:
2e jeudi du mois, de 13h00 à 15h00.

PETIT-SAGUENAY:
4e lundi du mois, de 13h00 à 15h30.

RIVIERE-ETERNITE:
Dernier lundi, de 13h00 à 14h45.

BEGIN:
Clinique sur RENDEZ-VOUS.

ST-AMBROISE:
Clinique sur RENDEZ-VOUS.

Cliniques de vaccination des voyageurs sur RENDEZ-VOUS le lundi - mercredi - et vendredi de 8h30 à 11h30.

— Vaccination des enfants entrant à la maternelle.

Le risque de contracter une maladie contagieuse étant plus grand en milieu scolaire, nous vous recommandons fortement d'augmenter la protection de votre enfant par des injections de rappel contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et la poliomyélite.

— Les cliniques ont lieu aux endroits habituels. Lors de votre visite, n'oubliez pas d'apporter le carnet de santé de votre enfant.

— Les cliniques qui fonctionnement sur RENDEZ-VOUS sont les suivantes:

CHICOUTIMI: Tél. bureau: 543-0761.

VILLE DE LA BAIE: Tél. bureau: 544-6829.

ARVIDA: Tél. bureau: 548-4671.

JONQUIERE: Tél. bureau: 547-9395.

— En communiquant avec l'un ou l'autre de ces bureaux du D.S.C., vous obtiendrez toutes les informations concernant la vaccination, l'alimentation du nouveau-né et du nourrisson, ainsi que les cours pre-natals.

Le système métrique — c'est SI simple

Un mètre — c'est un pas de géant

Le système métrique — ça s'apprend

Un kilogramme — c'est en masse!

Un gramme — c'est petit ou léger

Un litre — ça se verse... ou se renverse!

Un millilitre — c'est une goutte!

Le système métrique — ça s'apprend

VOS DROITS

Suite à un jugement de séparation ou de divorce

Dans tous les cas:
si un couple a des enfants

Le père et la mère continuent d'être obligés de fournir de l'argent pour nourrir, loger et éduquer les enfants, de les habiller et de pourvoir à tous leurs besoins et ce, même si la garde des enfants est confiée soit à la grand-mère, soit à une autre personne. Suite à un jugement de divorce ou de séparation de corps, les enfants ne perdent aucun droit. Ils pourront hériter de leurs parents.

Dans tous les cas:

Le contrat de mariage n'est pas annulé: il continue de s'appliquer. Cependant, au moment d'un jugement de divorce ou de séparation légale ou même après ce jugement, un juge peut se prononcer sur l'annulation ou l'exécution des donations prévues dans un contrat de mariage selon les circonstances particulières à chaque couple.

Vous pouvez obtenir gratuitement la brochure intitulée: "Quoi faire? séparation et divorce", en écrivant au:

Service de l'information,
Commission des services juridiques,
C.P. 123, Succ. Desjardins,
Montréal.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques)

A la Sûreté de Chicoutimi

Vaste programme de prévention du crime

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI -- La Sûreté municipale de Chicoutimi a lancé hier, le plus vaste programme de prévention du crime jamais vu sans doute au Québec, en faisant appel à la population et en particulier à 174 citoyens "leader" qui seront responsables d'un arrondissement.

Le projet a été dévoilé hier après-midi, par le directeur Gérard Giroux au cours d'une conférence de presse à laquelle participait également le capitaine Florient Gravel, le lieutenant Marcel Harvey, de même que le préventionniste du crime, l'agent Pierre Thibodeau.

En effet, on a appris hier que la ville de Chicoutimi avait été divisée en 16 secteurs et en 174 arrondissements.

Selon le directeur Giroux, il s'agit pour les citoyens d'une prise de conscience; il s'agit d'un programme qui va permettre au corps policier d'établir des échéanciers sur le crime, sur les accidents d'automobiles, de même que sur la protection contre les incendies.

Le projet est nouveau pour la population, mais il ne l'est pas pour la Sûreté municipale de Chicoutimi, puisque l'expérience avait débuté il y a un an dans un secteur bien déterminé. Le programme de surveillance dans ce secteur a été concluant; ce qui a incité les autorités policières à l'établir dans toute la ville.

Pour le directeur Gérard Giroux, le patrouilleur est dépassé dans le contexte qu'on l'a connu, jusqu'à maintenant. Le citoyen dans sa communauté doit participer à sa propre protection non seulement pour ses propres biens mais ceux de son voisin, de même que pour la sécurité de ses enfants.

Fini le temps où seulement, une centaine de policiers devaient veiller à la sécurité du public. C'est ce public qui devra dorénavant aider les policiers à mieux se protéger.

Le projet est d'envergure puisque des tableaux seront confectionnés tous les jours, de façon à connaître où sont les secteurs du crime, où sont les secteurs d'accidents, et le reste.

C'est alors que si dans le secteur Est, le nombre de maisons, d'habitations visitées est plus important, les policiers pourront alors accentuer leur travail dans cet arrondissement.

M. Giroux a parlé au cours de sa conférence de presse de briser des barrières et c'est justement ces barrières qu'on veut briser entre le policier et le citoyen.

Dorénavant, à Chicoutimi, si le service de prévention fonctionne, le policier sera plutôt l'ami du citoyen et il sera normal de voir un policier entrer chez vous pour aller discuter avec vous de telle ou telle question ou encore, un policier aller prendre un café avec le commerçant pour s'enquérir des besoins en protection.

Cette nouvelle philosophie du corps de police de Chicoutimi est presque unique au Québec et il restera maintenant à déterminer si entre la théorie, il pourra y avoir la pratique. Les autorités policières de Chicoutimi sont bien conscients et surtout confiants que la population embarquera derrière elle pour réaliser le plus vaste programme de prévention dans l'intérêt même du citoyen.

La vocation de ce nouveau service est bien déterminée: "Prévenir le crime et l'incendie en élaborant et en appliquant des programmes de prévention; rechercher les auteurs des crimes et les traduire devant les tribunaux; rechercher et arrêter ceux qui violent les lois; les règlements; rechercher et éliminer les causes de situation favorisant la commission des crimes ou les infractions, de même que les accidents routiers et les incendies." Il est difficile d'être plus clair.



LANCEMENT -- C'est hier que le vaste programme de prévention du crime était lancé officiellement à Chicoutimi, par le directeur de la Sûreté municipale, M. Gérard Giroux, accompagné des officiers Florient Gravel, Marcel Harvey et Pierre Thibodeau.

Affaire de Dolbeau

Le procès Gaudreault procède rapidement

ROBERVAL -- Le procès de Léger Gaudreault, un ancien commis de la trésorerie municipale de Dolbeau a commencé, hier, et a progressé à pas de géant devant le juge Georges Chasse de Québec.

Au cours de la journée d'hier, le ministère public représenté par Me Claude Gagnon a fait entendre le comptable Yvon Couture qui a déterminé qu'il avait découvert au cours de l'année 1976, un court de caisse de $106,500; Marcel Boissonneault, l'ancien trésorier qui a déterminé également qu'il avait compensé le court de caisse par des chèques qu'il tirait sur le compte des règlements municipaux de Dolbeau; également le maire Armand Vezina a été entendu pour dire que jamais, aucune avance de salaire n'avait été autorisée par le conseil municipal.

C'est donc dire qu'à l'allure que le procès se déroule actuellement, il se pourrait fort bien que l'on puisse dès demain après-midi, commencer celui de François Chasse, le contremaître qui est accusé d'un vol de quelque $9,000.

Et si le tout se déroule aussi bien, il se pourrait fort bien que celui de Johanne Niquet soit entendu cette semaine.

Trois motards seront mis en accusation

DOLBEAU -- La Sûreté du Québec aura des entretiens au cours des prochaines heures, avec le procureur de la Couronne dans le district judiciaire de Roberval, pour mettre en accusation trois motards à la suite du vol dont a été victime M. Antoine Cantin, de Mistassini, à la sortie de l'hôtel Trottier de l'endroit.

On se rappellera que la semaine dernière, trois individus avaient assailli M. Antoine Cantin à la sortie de l'hôtel Trottier, et lui avait volé un montant de $150.

C'est l'agent Henri Gagné du Bureau des enquêtes criminelles à Chicoutimi de même que l'agent Roch Beaulieu du poste de Dolbeau, qui mènent l'enquête dans cette affaire.

Le rapport Pedneault aura des suites

CHICOUTIMI — Le rapport de la Commission diocésaine de recherche pastorale, rendu public hier, aura-t-il des suites concrètes, ou sera-t-il simplement "mis sur des tablettes"? Telle est la question que plusieurs ont posée aux commissaires.

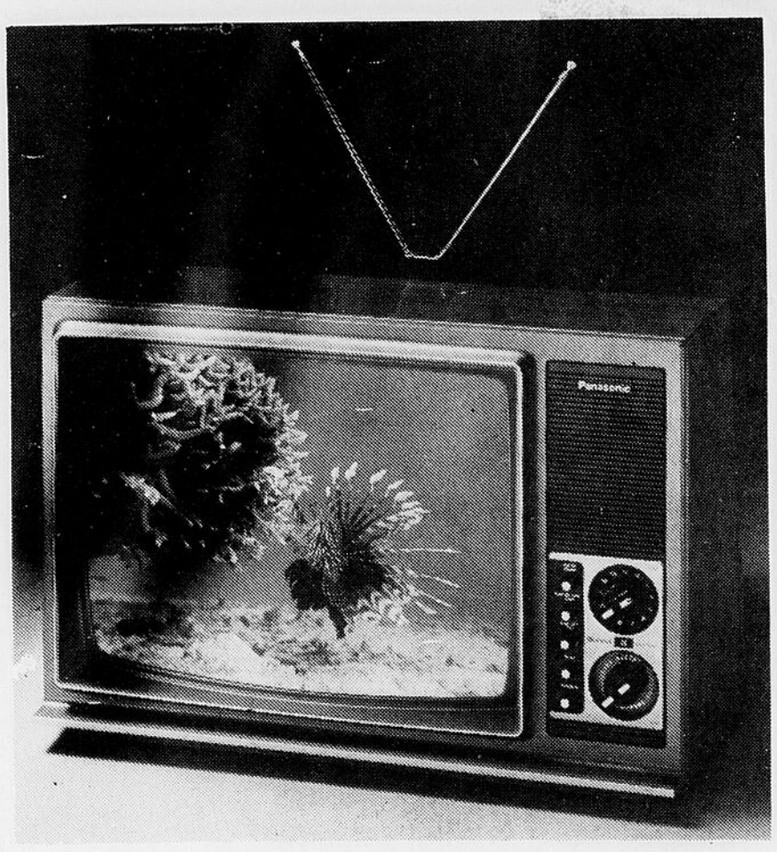
Ceux-ci ont prévu des suites immédiates, soit une journée d'études réunissant les agents pastoraux, prévue pour la fin octobre, et le retour, en novembre, dans les zones, afin de rencontrer les groupes qui s'étaient présentés devant la commission et d'obtenir leurs réactions au rapport.

En outre, les commissaires espèrent que le rapport pourra servir d'instrument de travail aux divers agents intéressés par la pastorale et par la dimension religieuse. Quant à l'Eglise diocésaine elle-même, d'affirmer Mgr Pednault, elle étudiera attentivement le rapport, et décidera s'il y a lieu d'appliquer les recommandations qui s'adressent à elle.

Comme on s'en souvient peut-être, l'idée de la commission avait été lancée par Mgr Marius Paré, à la suite de consultations diverses, en janvier 1975. Des informations furent données, des groupes de réflexion furent formés, et les douze commissaires furent choisis parmi les membres du clergé, et aussi parmi les "gens ordinaires".

De décembre 1975 à février 1976, ce furent les audiences de la commission, à travers tout le diocèse. A cette occasion, 531 groupes ont présenté des rapports, pour un total de 6,045 participants. Ce fut ensuite la période de réflexion des commissaires, qui rédigèrent le rapport pour le présenter, hier, à la presse et au public.

Panasonic



CT-900-C

Télécouleur de 20" diag.

Lampe-écran, Quintrix en ligne, châssis "M.S.I.C. M-K", 100% transistorisé.



PC-2671

"LE CARTIER"

26", style console méditerranéen, fini noyer, châssis 100% transistorisé, tube-image, Ultra Pana-Matrix.

Sois le bienvenu dans l'ère Panasonic

36 mois de garantie sur nos téléviseurs

Lampe-écran, pièces et main-d'oeuvre
Voyez votre détaillant Panasonic pour de plus amples informations.
Panasonic

gagnon FRERES

MEUBLES DE VOTRE LOCALITE

AU PALAIS DE JUSTICE

Traduit en cour pour attentat à la pudeur sur enfant de 13 ans

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Un individu, âgé de 26 ans d'Arvida, a été traduit devant les tribunaux hier après-midi pour attentat à la pudeur sur la personne d'un enfant âgé de moins de 14 ans.

L'offense remonterait au printemps dernier et la Sûreté du Québec a retrouvé dans l'appartement du prévenu, des photographies indecentes.

En effet, Me Laurent Bouchard, procureur du ministère public a réclamé du juge Lucien Larouche, que le prévenu soit soumis à des examens psychiatriques d'une durée minimum de 30 jours, vu son état de sante.

En effet, c'est toute une découverte que les policiers ont faite au cours des dernières heures puisque des photographies des plus pornographiques et des plus répugnantes ont été saisies.

Les policiers continuent toujours leur enquête pour tenter de déterminer si d'autres adolescents auraient pu être victimes de cet individu.

Il faut dire que le juge Larouche a ordonné l'examen psychiatrique en institution.

Toujours selon le procureur de la Couronne, Me Bouchard, l'individu aurait voulu se suicider et aurait même fait son testament.

Exploitation des enfants dénoncée

WASHINGTON -- La Chambre des représentants a adressé au Senat une proposition de loi visant à poursuivre comme crime fédéral l'exploitation des enfants dans la pornographie.

Selon son auteur, Dale Kildee, des milliers de garçons et de filles parfois âgés seulement de trois ans sont utilisés pour des films et des magazines pornographiques, ce qu'il a qualifié de "crime particulièrement détestable".

Si le projet est adopté, l'usage de mineurs de moins de 16 ans dans des activités sexuelles simulées ou reelles sera puni de 20 ans de prison et d'une amende de $50,000. Des membres de la Commission judiciaire de la Chambre des représentants ont fait remarquer que le projet de M. Kildee pourrait entrer en contradiction avec le premier amendement de la constitution garantissant la liberté de parole et d'expression. Ils estiment que si le projet est voté, il donnera lieu à une longue bataille juridique.

Arrêté une 9e fois ivre au volant

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Le juge Lucien Larouche a refusé toute mise en liberté provisoire, hier matin, à Bernard Corneau, un individu de Chicoutimi qui, au cours des annees 1971 à 1977, a été arrêté neuf fois au volant de son véhicule alors qu'il avait les facultés affaiblies par l'alcool.

Le pire c'est que Corneau avait même été condamné à 30 jours de prison, sentence qu'il devait purger au cours des fins de semaines, il y a environ 15 jours.

En effet, le 15 septembre dernier, le juge Lucien Tremblay condamnait l'individu à 30 jours de prison et lui interdisait le droit de conduire pendant une durée d'une année l'ayant soumis à une ordonnance de probation.

Me Denis Vaillancourt a explique que Corneau avait été arrêté à nouveau par les policiers vendredi dernier.

Hier matin, Me Vaillancourt s'est objecté à la mise en liberté de Corneau. En plus, la Couronne avait porté une accusation de récidive; ce qui voudrait dire que si jamais Corneau est trouvé à nouveau coupable, la peine minimum qui pourrait lui être imposer est de trois mois de prison.

Me Louis-Charles Fournier a fait dire à son client qu'il n'avait plus de véhicule mais il semble bien que le prévenu lui-même n'avait pas de doute sur le fait que le Tribunal allait lui refuser sa mise en liberté.

L'individu reviendra aujourd'hui devant le Tribunal alors que la date de son procès sera fixée.

Décision ce matin

Pierre Hovington, un individu de Jonquière, sans adresse, selon le sergent-détective Gilbert Barrette, saura demain s'il pourra obtenir sa mise en liberté provisoire.

Hier matin, il était accusé d'avoir recelé deux colonnes de son et amplificateur d'une valeur de $150, propriété de M. Jean-Guy Gauthier.

En outre, Hovington avait fait défaut de se présenter à deux reprises pour répondre à des accusations de possession de drogue pour fin de trafic.

Me Louis-Charles Fournier s'est violemment objecté à ce que le Tribunal garde Hovington en prison, soutenant qu'il pourrait démontrer que le prévenu n'a jamais voulu se sauver et qu'il avait une adresse fixe.

Toutefois, ce dernier a demandé une remise à ce matin pour présenter sa preuve pour combattre celle de la Couronne qui veut garder Hovington en prison dans le but premier de protéger la société.

Cause remise

Le procès d'Alain Ouellet, un individu de Jonquière, accusé d'un vol de $50,000 à la Caisse populaire de Kénogami il y a un an et demi, de complicité avec les frères Ellefsen et Ghislain Godet, se continuera le 27 octobre prochain.

Hier matin, Ouellet n'était pas présent à la Cour pour son procès parce que ce dernier travaille actuellement à la Baie James et il ne sera dans la région que vers le 6 octobre.

C'est son procureur, Me Andre Cartier de Québec qui a réclamé la remise.

On sait que le procès a commencé devant le juge Lucien Larouche il y a environ un an mais que jamais par la suite, on a pu continuer pour diverses autres raisons.

Toutefois, Ouellet s'était toujours présenté devant le Tribunal pour subir son procès et il semble bien que seul le fait qu'il soit obligé de demeurer deux mois à la Baie James, en signant son contrat d'engagement, l'ait empêché hier d'être présent en Cour criminelle.

D'ailleurs, Me Denis Vaillancourt, procureur de la Couronne, ne s'est pas objecté à la remise au 26 octobre.



Pilote et son avion retrouvés

CHIBOUGAMAU — Les forces militaires de recherches de la Base de Trenton en Ontario, ont retrouvé dans la soirée de lundi au Millage 56 du Parc de Chibougamau, le cadavre de M. Gerry Jager, âgé de 51 ans, un contremaître de la mine Patino qui s'est écrasé avec son appareil CL Cooper FL, dimanche.

M. Jager, aux commandes de son appareil, avait quitté l'aéroport de Chibougamau en direction de Québec et il devait faire dimanche, un arrêt à Roberval.

Comme on avait pas eu de nouvelles de lui, dès lundi matin, les recherches commençaient et dès le début de l'après-midi, on retrouvait l'appareil et le cadavre déchiqueté de M. Jager.

Le cadavre a été transporté à la morgue provinciale où devait se pratiquer l'autopsie.

Vente fabuleuse de tissus ! Cousez et épargnez jusqu'à 50%

Jeudi-samedi, 29 sept. — 1er oct.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités

Flanellette imprimée ou unie

44/45" de largeur. Flanellette de coton pur lavable à la machine, en quantité de teintes unies et de motifs attrayants, pour vêtements de nuit, chemisiers!

Popeline unie ou imprimée

44/45" de largeur. Coton à repassage permanent, lavable à la machine, en plusieurs teintes unies et motifs imprimés. Le tissu aimé pour blouses et vêtements d'enfants.



ACHAT SPÉCIAL
QUANTITÉS LIMITÉES
PAS DE PARTIE REMISE

Choix de calicots

36" et 45" de large. Calicot de coton pur imprimé de motifs charmants, pour blouses paysannes et jupes à la mode. Lavables à la machine.

Tissus pour ensembles

44/45" de large. Tissus 80% polyester, 20% coton, lavables à la machine, en pesanteurs convenant à des hauts et bas... jupes, pantalons, gauchos. Face douce, motifs d'automne.

ACHAT SPÉCIAL
QUANTITÉS LIMITÉES
PAS DE PARTIE REMISE

Épargnez sur les tissus et articles de mercerie, chez Zellers!

Tricot crêpé polyester 59/60"

1.47 LA VERGE

Polyester pur lavable à la machine, en couleurs unies teintes dans le fil.





Cartes de boutons

7 CARTES /$1

7 cartes de boutons de couleurs, grosseurs différentes, en nombres divers.



Ciseaux "Epic II"

6.97

Ciseaux de 8½" en acier inox; poignée bien en main.

Croisé imprimé 59/60"

Tissu croisé lavable 100% polyester, en divers imprimés ravissants.

AU CHOIX
1.97 LA VERGE

Lainages divers 59/60"

Amalgames 35% polyester, 35% viscose, 25% coton et 5% nylon; lavables. Rayures estompées.



Tissus à ensembles 59/60"

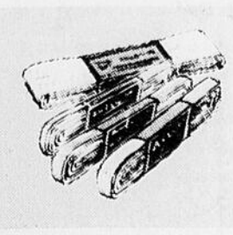
Choix de tissus pour ensembles, lavables à la machine: carrelés, tons unis.

AU CHOIX
2.97 LA VERGE

Gabardine 59/60"

Polyester pur tissé, lavable à la machine; teintes unies.

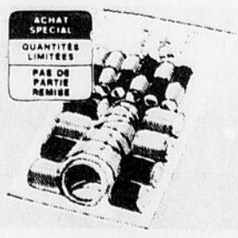




Élastiques

4/$1

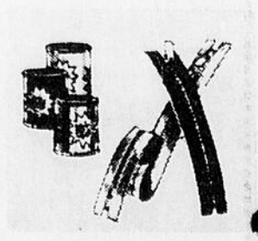
Rubans élastiques résistants, en diverses largeurs et longueurs.



Fil à coudre

4.97

Assortiment composé de polyester, coton mercerisé, fil à boutonnière et fil invisible.



Glissières ou fils

5/$1 AU CHOIX

Glissières de diverses longueurs et couleurs. Fil en diverses couleurs.

Zellers

PLACE DU SAGUENAY
BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI

CHARGEX
master charge

Bonne Valeur BV AMEUBLEMENT FURNITURE Best Value

TRANS Meubles LIMITÉE

800, boul. St-François
Jonquière
Tél.: 547-2181

187, rue Simard
St-Ambroise
Tél.: 672-4730

Bonne Valeur BV AMEUBLEMENT FURNITURE Best Value

SPECIAUX FIN DE MOIS AVEC Quasar®

Télévision 26 po.
WV9312



Rég.: $879 —
SPECIAL: **$769**

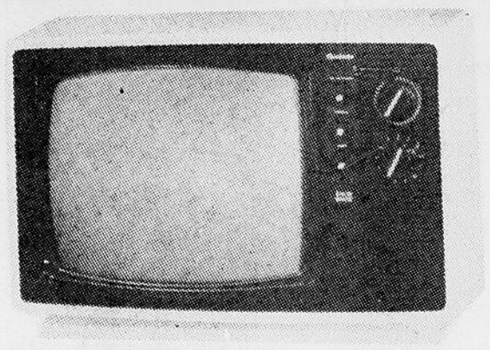
QUANTITE LIMITEE

TV 5805, 20 pouces



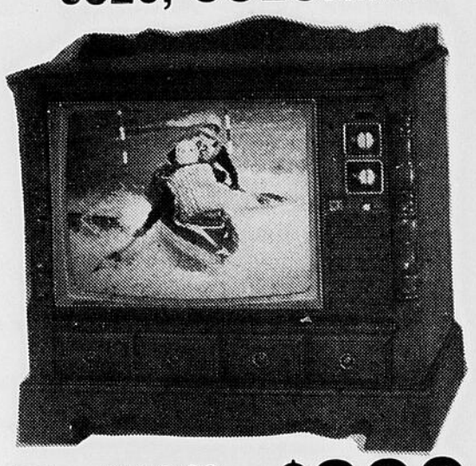
Super garantie, pièces et main-d'oeuvre, 3 ans.

TV, 12 po. noir et blanc **$549**



rouge, beige jaune.
Régulier: $139.00
SPECIAL: **$119**

Télévision 26 pouces
9320, COLONIAL



Rég.: $929.00
SPECIAL: **$829**



$829



(PRIX SPECIAL)

BALANCE DE MEUBLES A LIQUIDER — SPECIAUX FIN DE MOIS

CHEZ TRANS-MEUBLES RTE 170

40 tables de nuit
Rég.: $100.00 — pour: **$39**

25 têtes de lit **$29.95**

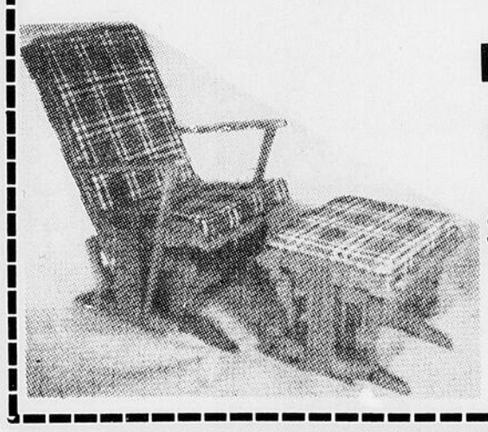
75 chaises de cuisine
Rég.: $85.00 — SPECIAL: **$49**

Set de chambre
Comprenant: 1 bureau double, 1 lit, 1 commode — SPECIAL: **$169**

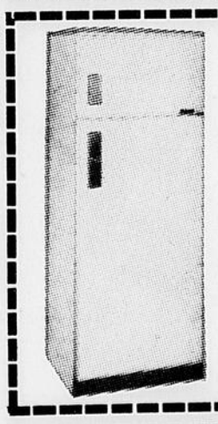
Une remorque complète de matelas et sommiers

Ensembles sommier et mat. 54'' pcs
Rég.: $169.00 — SPECIAL: **$129**

Ensembles sommier et mat. 39''
Rég.: $159.00 — SPECIAL: **$119**



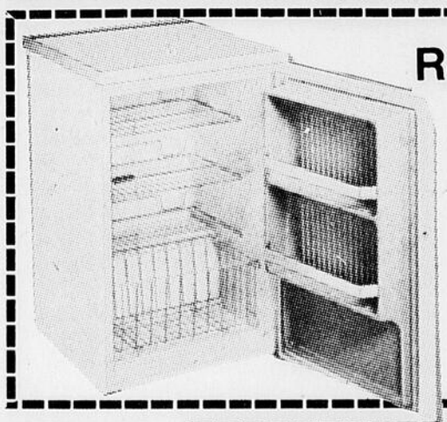
Fauteuil confort
$159
tabouret en plus.



Réfrigérateur Indesit, 12 pieds
2 portes
$329

TRANS MEUBLES LTÉE
ACCOUNT IDENTIFICATION CARD / CARTE D'IDENTITÉ
0000 0000 0000000
EXPIRATION END OF FIN DE ▶ 00/99
CLIENT PRIVILEGIE

Financement sur place avec la carte de crédit Trans-Meubles Ltée



Réfrigérateur pour étudiants
5 pieds
$179



Spécial berceuse Boston
$55
QUANTITE LIMITEE

22,000 pi. de plancher

80 mobiliers de salon en étalage
20% D'ESCOMPTE POUR 3 JOURS

Plus de 100 appareils ménagers en étalage, des escomptes pour 3 jours.

LIVRAISON GRATUITE
DANS TOUTE LA REGION.



Fauteuil à
$39.95

Commission parlementaire

Léger et les travailleurs de la forêt jettent le blâme aux grandes Cies de pâtes et papiers

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — Les industries de fabrication de papier ont été doublement blâmées, hier, à la commission parlementaire qui entreprenait l'étude des problèmes du secteur des pâtes et papiers au Québec.

D'une part, le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, les a accusées "d'être responsables de façon importante de la pollution de l'eau et de l'air".

D'autre part, la CSN, qui regroupe 12,000 travailleurs de la forêt et du papier, a soutenu que laisser aux compagnies privées le développement planifié de l'industrie des pâtes et papiers au Québec équivalait à "perpétuer l'anarchie dans ce secteur".

Plus tôt en matinée, l'Association des industries forestières du Québec, qui regroupe les compagnies privées, avait suggéré au gouvernement d'instituer "un régime fiscal constructif" pour aider les entreprises à faire face "aux défis qui se posent".

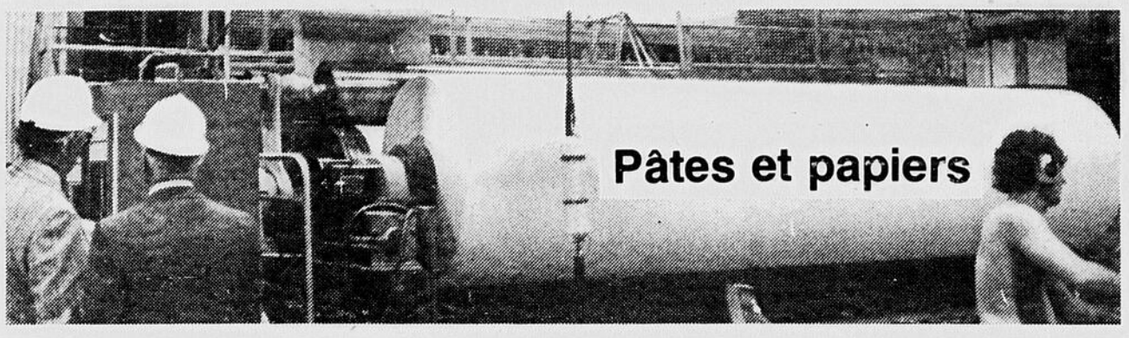
Léger

C'est le ministre de l'Environnement, M. Léger, qui a en quelque sorte ouvert les hostilités après les boniments de bienvenue, à l'ouverture des travaux de la commission parlementaire.

M. Léger a dressé le bilan de pollution suivant au sujet des 59 usines de pâtes et papiers du Québec: elles déversent quotidiennement 700 millions de gallons d'eaux usées, où on retrouve 690 tonnes de matières en suspension, sans compter de nombreux autres polluants toxiques.

Une telle pollution équivaut à celle d'une population de 18,000,000 habitants, soit trois fois la population du Québec, selon M. Léger.

Le ministre a expliqué que les objectifs des services de protection de l'environnement — SPE — étaient de diminuer de 70 pour cent la présence des matières contenues dans les eaux déversées par les compagnies de pâtes et papiers, et de réduire à un tiers leur pollution de l'air.



M. Léger a invité les compagnies à orienter leur production vers les nouveaux procédés de fabrication de pâte thermomécanique, qui sont beaucoup moins polluants.

Ces procédés permettent l'utilisation du bois à 90 pour cent plutôt qu'à 60 pour cent comme c'est le cas avec les procédés actuels, a-t-il rappelé.

Du côté de la CSN, elle s'est empressée de réfuter les allégations des compagnies sur trois points précis.

Le bois du Québec est d'aussi bonne qualité que le bois du reste du monde, les salaires versés aux travailleurs québécois du papier ne sont pas responsables des difficultés des entreprises et la productivité des travailleurs d'ici est au moins aussi bonne qu'ailleurs, selon la centrale syndicale.

La CSN fournit, dans un volumineux mémoire de 75 pages, plusieurs tableaux comparatifs pour étayer ses dires.

La CSN croit plutôt que les problèmes de l'industrie du papier viennent du monopole créé dans ce secteur par les grosses entreprises.

"Quatre grandes compagnies contrôlent 75 pour cent de tous les produits de pâtes et papiers au Québec", affirme-t-elle en identifiant les intéressés: Canadian International Paper (CIP), Consolidated-Bathurst, Domtar et Abitibi-Price.

Ces compagnies ont négligé de réinvestir leurs profits dans le renouvellement de leur équipement technique, afin d'augmenter les dividendes payés à leurs actionnaires, croit la CSN. Ceci a amené la fermeture récente ou prochaine de plusieurs industries du Québec, dont la Domtar à East-Angus, et la Canadian Glassine à Québec.

Bref, seule une intervention massive du gouvernement peut assurer le développement harmonieux de ce secteur de l'économie, de conclure la centrale syndicale.

Cette intervention se traduirait par la prise en main des forêts québécoises par le gouvernement, et par la mise en place d'une société d'exploitation de la matière ligneuse.

Compagnies

Quant à l'Association des industries forestières du Québec, qui représente les 59 compagnies oeuvrant au Québec, elle craint l'intervention gouvernementale dans ce secteur.

Elle presse le gouvernement "d'éviter dans l'immédiat l'application de toute mesure législative ou règlement qui pourrait contribuer à accroître davantage le coût des produits".

La CSN somme Québec de sauver l'usine Domtar

QUEBEC (PC) -- Il suffirait de $40 millions investis sur une période de trois ou quatre ans pour sauver l'usine Domtar de East-Angus, dont la fermeture est prévue pour le premier octobre.

C'est ce qu'a soutenu la CSN mardi alors qu'elle témoignait devant la commission parlementaire qui étudiait le secteur de l'industrie des pâtes et papiers au Québec.

Selon la centrale syndicale, on sauverait ainsi les 630 emplois que cette compagnie génère dans la municipalité d'East-Angus, dans les Cantons de l'Est.

La CSN a sommé le gouvernement de tout mettre en oeuvre pour que le travail continue à la Domtar.

"Domtar a pris nos forêts, nos rivières et notre sueur au travail. Nous voulons la sécurité d'emploi, notre ville et notre avenir", conclut le mémoire syndical sur East-Angus.

Assurance-automobile

Les courtiers tiennent à conserver leurs prérogatives



Lise Payette

QUEBEC (PC) — Un "commando" de courtiers d'assurance a littéralement envahi le parlement québécois hier pour réclamer utilement du ministre Payette d'être "associé" à sa réforme globale dans le domaine de l'assurance-automobile.

Ils étaient entre 400 et 500 à se masser, tôt en matinée, dans le hall de l'édifice parlementaire, pour être témoins de la première séance de la commission parlementaire des Institutions financières, qui entreprenait l'étude du bill 67.

Se sentant vivement menacés d'extinction partielle, sinon totale, ils prétendent que la réforme proposée établira un "réseau d'Etat parallèle exclusif, un système inhumain et dépersonnalisée".

Il a fallu cependant que le président de la Chambre et maître de céans, M. Clément Richard, intervienne personnellement pour rétablir l'ordre perturbé par la présence de ce nombre record d'observateurs à une séance d'une commission parlementaire.

L'exiguité du local, où a débuté la séance, a contraint la très grande majorité des courtiers à se contenter d'écouter les débats dans une autre salle contiguë ou à chahuter par centaines dans le corridor. "On veut des places."

On déménage

C'est donc dans cette atmosphère légèrement survoltée que les discussions se sont déroulées dans la matinée. Mais à la reprise des travaux, en après-midi, les courtiers ont "assiégé" le somptueux salon rouge, où étaient réunis les membres de la commission parlementaire sur les pâtes et papiers.

Le transfert de salles entre les deux camps, celui des courtiers et celui des pâtes et papiers, s'est fait sans heurt, grâce à l'intervention de Me Richard. Jamais n'a-t-on vu autant de gens sur le parquet du salon rouge et à la mezzanine.

Il n'est pas superflu de noter que les courtiers ont maintes fois été rappelés à l'ordre, chaque fois où ils manifestaient plutôt bruyamment à certains propos tenus autour de la table de discussion.

En fait, l'Association des courtiers d'assurance du Québec et la Fédération des courtiers d'assurance, un syndicat professionnel, ont essentiellement réitéré leurs appréhensions et leurs recommandations devant le ministre Payette, ses accolytes et l'opposition parlementaire.

Statistiques

Plus que jamais, les porte-parole des courtiers ont insisté sur la "nécessité" du rôle d'intermédiaire que joue un courtier, dit-on, entre les assureurs et les consommateurs.

Se basant toutefois sur des chiffres du Bureau des Assurances du Canada, ils soutiennent que la prime coûtera en moyenne $45 additionnels avec l'adoption du régime proposé.

Les courtiers maintiennent aussi que la prime moyenne l'an passé, s'élevait à quelque $240 pour une voiture de promenade. De son côté, le ministre Payette, s'appuyant sur les renseignements colligés au ministère, affirme que le coût moyen de la prime se chiffrerait à presque $400 en 1977, en vertu du système actuel.

D'autres chiffres contradictoires, selon toute apparence, ont aussi été lancés lorsque M. Fabien Roy, député péquiste de Beauce-Sud, a dit qu'environ 300 caisses populaires sur 888 se sont déclarées en juillet dernier, "tout à fait opposées" à vendre les plaques d'immatriculation aux automobilistes québécois.

$700 millions

M. Roy a obtenu ces informations directement auprès de la Fédération des caisses populaires Desjardins, suite à un sondage effectué auprès de 888 caisses pop sur 244.

Mais le ministre Payette avance, de son côté, que 600 caisses environ ont déjà accepté le principe de s'occuper de l'émission des plaques jusqu'à maintenant, cherchant ainsi à démontrer que la situation avait grandement évolué depuis juillet dernier.

Un proche collaborateur du ministre a indiqué qu'il en rapportera $700 millions annuels à l'ensemble des caisses pop pour émettre les plaques. C'est pourquoi, dit-il encore, les courtiers sont "hautement intéressés" à s'occuper eux-mêmes de l'émission de ces plaques.

Comme l'a expliqué M. Robert Viau, porte-parole de l'Association des courtiers d'assurance, un courtier a deux fonctions à remplir auprès de ses clients: au moment de l'achat du contrat, qui aura lieu à l'avenir sous la forme d'un achat de plaques d'immatriculation, et au moment où vient le temps des réclamations après un sinistre.

Lien direct

Plutôt que privilégier un lien direct entre assurés et assureurs, entre assurés et Régie de l'assurance-auto, les courtiers tiennent à conserver leurs prérogatives actuelles dans le futur régime.

Ils craignent, par ailleurs, que la réforme Payette provoque un exode des compagnies d'assurances générales, dont on aura amputé au Québec le secteur de l'assurance-automobile.

M. Viau a observé là-dessus que "13 compagnies ont quitté le Québec depuis deux ans", sans toutefois préciser la nature de ces déplacements.

Un citoyen "ordinaire" de Chicoutimi, M. Jean Gagnon, s'est amené devant les députés, entre la comparution des deux organismes, pour leur suggérer tout bonnement: "Pour régler le problème, employez les 4,000 courtiers du Québec et donnez-leur à peu près $25,000 par année".

EN RAPPEL JUSQU'AU 1er OCTOBRE

LES Jours Dollar

Il reste encore un bon choix d'articles ménagers à des prix extraordinairement bas. Certains de ces articles sont toutefois en nombre limité et nous ne pouvons les commander à nouveau.

Ainsi n'oubliez pas!...

Jusqu'au samedi 1er octobre

Votre dernière chance de vous procurer des valeurs exceptionnelles au prix exceptionnel...des

JOURS DOLLAR ZELLERS

Corbeilles à linge ronde ou ovale. $1

Détersif liquide 32 onces 3 pour $1

Cadres de luxe en métal, grandeurs assorties. $1 ch.

GRATUITEMENT
Avec tout achat d'une valeur de: $25.00 et plus
OBTENEZ GRATUITEMENT
Un sac de pommes McIntosh, de 3 livres

BEAUCOUP D'AUTRES SPECIAUX EN MAGASIN.

Zellers PLACE DU SAGUENAY
boul. Talbot, Chicoutimi.

CHARGEX master charge

Plaidoyer pour une nouvelle constitution

VAL-DAVID (PC) — Le vice-président aux relations publiques et à la publicité du Canadien National a réclamé, mardi, "la mise sur pied d'une nouvelle constitution qui reposerait sur le pragmatisme, et avec un minimum de violence".

S'adressant aux membres de l'Institut de la publicité canadienne, M. Jean Cormier a soutenu que "la grande majorité de la population se rendait compte qu'il n'est pas besoin de faire éclater le Canada complètement pour procurer une autonomie culturelle au Québec et pour s'assurer que toutes les parties du pays recueilleront la part qui leur revient des avantages d'une union fédérale".

Ayant intitulé sa causerie "Plus ça change, plus ce sera différent", M. Cormier a prédit qu'il pourrait se produire quatre événements majeurs au Québec, au cours des prochaines années.

Indépendance

"Premièrement, a-t-il dit, le Québec pourrait rejeter l'option de l'indépendance et élire un gouvernement modéré et fédéraliste.

"Deuxièmement, le Québec pourrait choisir l'indépendance.

"Troisièmement, le Québec pourrait continuer à faire partie du Canada moyennant d'importants changements constitutionnels qui procureraient un nouveau statut aux provinces.

"Enfin, le Québec pourrait devenir un Etat souverain et former une union économique avec le Canada."

Dans les deux premiers cas, selon M. Cormier, "des troubles civils sont possibles".

Les deux derniers cas semblent plus plausibles.

Changements

Le Québec pourrait accepter de rester dans le Canada, mais moyennant des changements constitutionnels.

"Ces changements accorderaient la souveraineté au Québec dans le domaine de la culture et de la langue, ainsi que des droits accrus en bien-être social, en communications et en immigration, et aussi plus de contrôle sur l'imposition fiscale directe. Les autres provinces auraient également accès aux mêmes droits, même si certaines d'entre elles ne tiendraient pas à les exercer dans l'immédiat."

Dans ce cas, M. Cormier prévoit "peut-être des difficultés économiques pour les provinces les moins riches" et "plusieurs mouvements de population au Canada dont, entre autre, une forte émigration vers d'autres pays dont surtout les Etats-Unis".

Pour ce qui est d'un Québec souverain associé économiquement au reste du Canada, M. Cormier croit retrouver "à peu près les mêmes difficultés".

Et c'est pourquoi il plaide pour une nouvelle constitution immédiate.

Affaire Marion

Aucun commentaire

SHERBROOKE (PC) -- Au moment où l'enlèvement de Charles Marion entre dans sa 53e journée, mercredi, rien ne semble encore indiquer que la fin approche.

Porte-parole de la Sûreté du Québec, M. André Dugas a répété la phrase rituelle, mardi: "Pas de commentaires."

M. Dugas s'occupe de l'affaire depuis le 6 août dernier, jour où le gérant de crédit de la caisse populaire a été kidnappé à sa maison d'été de Stoke, en banlieue de Sherbrooke.

Au début de la semaine, un autre porte-parole de la SQ, M. Ronald Brunet, a qualifié "d'injuste" et "d'irresponsable" un reportage tétévisé qui affirmait que toute l'affaire était une supercherie.

"Nous trouvons très maladroit que Radio-Canada en soit arrivée à cette conclusion, a commenté M. Brunet. Vous ne dites pas des choses comme celles-là à moins d'être au courant."

Pour M. Brunet, la SQ considère l'affaire comme "un enlèvement ordinaire".

Quant au fils de M. Marion, Pierre, il a déclaré que le reportage de Radio-Canada était "dégoûtant".

Le journaliste avait affirmé que 90 pour cent des enquêteurs avaient quitté la région, parce qu'on était convaincu qu'il s'agissait d'une supercherie.

Mais M. Brunet a rétorqué que les policiers avaient besoin de repos et qu'ils reviendraient au cours de la semaine.

Québec

Emplois communautaires

HULL (PC) — Dans le cadre de son projet de relance économique, le gouvernement québécois envisage de mettre sur pied un programme d'emplois communautaires.

C'est ce qu'a déclaré, hier à Hull, le ministre québécois de l'Immigration, M. Jacques Couture, précisant que ce programme, qui constituerait toutefois une approche secondaire de la relance économique, viserait à aider les groupes sociaux à répondre à leurs propres besoins.

Contrairement à l'ancien programme fédéral des Perspectives locales (PIL), le programme québécois assurerait le financement, sur une base permanente, des emplois sociaux, a dit M. Couture.

Il toucherait, par exemple, les garderies et les services de soins à domicile, et représenterait ainsi un prolongement extérieur aux services offerts par les Centres locaux de services communautaires (CLSC).

Dans le cadre de la tournée qu'effectuent les membres du Conseil des ministres du Québec, M. Couture a d'autre part réitéré au cours d'une conférence de presse la politique du gouvernement de décentraliser et de régionaliser les services publics.

Déplorant l'essor de la bureaucratie qui a eu lieu ces dernières années au Québec, le ministre Couture a déclaré qu'il faut associer les groupes existant à la recherche des solutions.

Il vaut mieux aider les groupes que d'engager dix fonctionnaires de plus, a-t-il dit, ajoutant que le gouvernement se doit toutefois, à la limite, d'assurer une égalité de services.

Il faut associer ainsi les groupes de citoyens et les corps intermédiaires aux projets collectifs, notamment à celui de la souveraineté-association, a affirmé M. Couture.

Woolworth

3 JOURS SEULEMENT



300 JOURS D'AUBAINES ET PLUS

LES 29-30 SEPT.; 1er OCT. JUSQU'A ECOULEMENT DE LA MARCHANDISE

VETEMENTS POUR ENFANTS

SACS DE COUCHAGE imprimés pour bébés. 100% flanellette de coton; 1 seule grandeur. Ch. 1.88

PANTALONS DE VELOURS pour fillettes. Teintes automnales. Grs: 7 à 14 ans. ch. 4.88

PANTALONS pour garçons. Polyester à 100%. Couleur saisonnière. Gr. 4 à 6X. 4.88

VETEMENTS POUR DAMES

POUR DAMES: pantalons 100% polyester, avec élastique à la taille. Couleurs variées. Grs: 10 à 20. Ch. 4.88

POUR DAMES: jeans déjà lavés GWG Scrubbies. Pour porter avec bottes. Grs: 7 à 15. Ch. 14.88

POUR DAMES Vestes de ski. Modèles et couleurs variés. Grs: P.M.G. 11.88 ch.

POUR DAMES ET JEUNES FILLES: manteaux courts pour l'automne et l'hiver. Modèles variés. Grs: 10 à 18. Ch. 11.88

CHANDAILS pour dames. 100% acrylique, à col roulé. A rayures multicolores. Grs: M.G. Ch. 5.88

CHANDAILS POUR DAMES. 100% acrylique, à rayures. Choix de col en V, sans col ou à capuchon. De couleurs assorties. Grs: P.M.G. Ch. 4.88

CULOTTES antistatiques, de couleurs: blanc, beige, rose ou bleu. ch. 88c

SOUTIENS-GORGE doublés de Kodel. De couleur blanche seulement. Grs: 32A à 36C. Ch. 1.88

BAS BERMUDAS pour dames ou jeunes filles. Rayés dans toutes les couleurs. Grs.: 9-11. La paire 88c

BAS AUX GENOUX pour dames ou jeunes filles. De couleurs beige et épice. Grandeur universelle. Paquet de 6 paires. Le paquet 1.88

VETEMENTS HOMMES

GILETS avec capuchon pour hommes. 100% acrylique. Grs: P.M.G.XG. 6.88 ch.

VETEMENTS POUR HOMMES

JACKETS D'AUTOMNE pour hommes. Polyester et coton de couleur unie. Grs: P.M.G. Ch. 12.88

PANTALONS A CARREAUX pour hommes. 100% polyester. De couleurs assorties. Grs: 30 à 42. Ch. 5.88

ASSORTIMENT DE JEANS pour hommes. 100% coton. Déjà lavés. Grs: 28 à 38. Ch. 7.88

BAS DE TRAVAIL pour hommes. Laine et nylon. Gris, avec rayures rouges. Grs: 10-13. La paire 88c

CALECONS LONGS pour hommes. 50% coton, 50% polyester. Blanc seulement. Grs: P.M.G. Ch. 2.88

CHEMISES pour hommes, à manches longues, 65% polyester, 35% coton. De couleurs unies. Grs: P.M.G.XG. Ch. 4.88

TEXTILE

LAINE WOOLCREST 100% acrylique, 4 ply. 456 gr. 3.88

VELOURS UNI 100% viscose, couleurs: brun chocolat, rouge, vert, marine, noir. 5.88 la verge

ENSEMBLES de laine à tricoter avec patron pour gilet. L'ens. 6.88

COFFRES A COUTURE portatifs. En plastique résistant. Choix de couleurs. Ch. 6.88

CHAUSSURES

SOULIERS EN VINYLE pour dames. De couleurs: brun, blanc, tan. Grs: 5 à 9. La paire 9.88

BOTTES KODIAC pour hommes. Doublure thermos. Semelle antidérapante. Grs: 6 à 12. La paire 39.88

BOTTES DE TRAVAIL en cuir pour hommes. Avec bout sécuritaire. Grs: 7 à 11. Hauteur 6", la paire 17.88 Hauteur 8", la paire 19.88

CHARCUTERIE

JAMBON CUIT Lb 1.88

D'AUBAINE — **Bas-culottes tout diaphane** pour dames. Paquet de 5 paires. Beige et épice. 1.88 le paquet

D'AUBAINE — **Albums photos** différents modèles et couleurs. 2 pour 2.88

D'AUBAINE — **Shampooing "Woodburg"** Format 450 ml. 88¢ ch.

D'AUBAINE — **Ampoules Sylvania** 60 et 100 watts. Paquet de 4. 88¢ le paquet

D'AUBAINE — **Crayons-feutres** Paquet de 14 couleurs différentes. 1.88 le paquet

D'AUBAINE — **Antigel "Prestone"** Format 1 gallon. Limite de 2 par personne. 2 pour 7.88

BONBONS

CARAMELS Kraft. Paquet de 14 oz. Le paquet 88c

SOFTEE TOFFEE saveurs variées. Paquet de 10 oz. Le paquet 88c

JUJUBES saveurs assorties. Paquet de 16 oz. Le paquet 88c

BIJOUX - CADEAUX

CHAINES avec jolis pendentifs. De couleur or. Nouveauté d'automne. Ch. 1.88

BOUCLES D'OREILLES pour oreilles percées et non percées. De couleurs automnales, très à la mode. La paire 1.88

BIJOUX pour enfants, avec pierre de naissance simulée. 88c

PAPETERIE

PORTE-MEMO en bois pour lettres et factures. Ch. 2.88

ARTICLES DE BEAUTE

CREME-RINCE, format 900 ml. Ch. 88c

DEODORANT NOXZEMA. Format 10 oz. Ch. 88c

RINCE-BOUCHE NOXZEMA. Format 19 oz. Ch. 88c

PANSEMENTS de plastique. Boite de 100. De marque Bandages. La boite 88c

DISQUE - CAMERA

CAMERAS Polaroid Zip. Noir et blanc. 3.88 ch.

CAMERAS POLAROID ZIP. Couleur noir et blanc. Ch. 8.88

CASSETTES C, 60 minutes. Paquet de 3. Le paquet 1.88

VALISES A CASSETTES 8 pistes. Peuvent en contenir 12. Ch. 3.88

SPORT

CASQUES de hockey de JoFa, en plastique résistant. Approuvés par la fédération. 16.88 ch.

PATINS pour filles, de marque Tina Noye. Grs: 11 à 12. La paire 20.88

TABLES DE TENNIS sur table. Grandeur réglementaire. 5' x 9'. Ch. 58.88

BALLES DE FUSIL de calibre 410, 3" magnum. Grs: 4-5-6. La boite 4.88

BALLES DE CARABINE. Calibres 303-308-30-06-270-7mm. La boite 7.88

CARABINES de marque Mossberg, de calibre 30-06. Ch. 199.88

FUSILS de marques Cil et Cooey, de calibre 20-12. Ch. 48.88

LITERIE-TAPIS

PRELART Cushionfloor 12' de large. Teintes et motifs assortis. 3.88

TAPIS 9' x 12', de couleurs variées. Ch. 58.88

RIDEAUX DE DOUCHE Et rideaux pour fenêtres de salles de bains. Couleurs assorties. Gr.: 70" x 72". Ch. 2.88

RIDEAUX DE PLASTIQUE. Idéals pour le chalet. Couleurs et motifs variés. Ch. 2.88

COUVERTURES ESMOND. Gr.: 73" x 84". De couleurs assorties. Ch. 5.88

QUINCAILLERIE

BATTERIES "Eveready", grosseurs C et D. Le paquet 88c

HUILE A MOTEUR Drive'n Save, d'Imperial Oil. Catégorie 10W30. Ch. 88c

ROULEAUX DE PAPIER Mac Tac. Gr.: 2 ver. x 18". 2 paquets 2.88

COFFRES A OUTILS avec tiroirs amovibles. Gr: 19" x 7" x 6". Ch. 6.88

Dites: "Portez à mon compte" CHARGEX master charge

WOOLWORTH 141, RACINE EST CHICOUTIMI

Ces cartes sont acceptées dans tous les magasins Woolworth



DEBUT A LA TELE — Le chanteur quebecois René Simard, 16 ans, marche dans une rue de Montréal sous la pluie à la veille du début de ses spectacles à la télévision de CBC. Simard est une vedette depuis l'âge de neuf ans. La série de 26 émissions est enregistrée à Vancouver.

(Telephoto PC)

Le redressement de l'économie s'impose

— Joe Clark

VICTORIAVILLE (PC) — Selon le leader du Parti progressiste-conservateur, Joe Clark, le redressement de l'economie du pays reste la condition première de l'unite et de la survie du Canada.

S'adressant, mardi soir, aux membres du club Lions de Victoriaville, M. Clark a affirmé que le redressement de l'economie canadienne s'impose avec la plus grande urgence.

"Lorsque les gens sont prospères, ils sont moins enclins à remettre en question des structures politiques et sociales et, quand ils en discutent, ils sont moins portes à casser les vitres". Il est plus facile de s'entendre sur certains sujets lorsque l'avenir materiel est assure, a-t-il ajouté.

Mécontentement généralisé

M. Clark a souligné que la colère gronde partout, que "le pays craque de toutes parts sous la pression d'un mécontentement generalise". Le leader du Parti progressiste-conservateur a soutenu que ce mecontentement a ete engendré par l'administration federale actuelle qui a "rarement répondu aux veritables besoins du pays".

"Le salut de l'economie canadienne passe par la défaite du gouvernement Trudeau", a lancé M. Clark qui a expliqué ce qu'un gouvernement progressiste-conservateur ferait pour venir en aide aux secteurs de l'économie en difficultés.

"Déjà nous avons déclaré publiquement, à plusieurs reprises, que notre parti réservera aux textiles canadiens une part majoritaire du marché national. Les conservateurs, s'ils sont élus, réserveraient entre 55 et 60 pour cent du marché à la production canadienne de textiles."

Par ailleurs, la Commission du textile et du vêtement devrait être dotée de pouvoirs plus importants, devrait être autorisée à négocier avec les concurrents des accords bilatéraux, et prendre aussi des décisions exécutoires, a suggéré M. Clark.

"Je fais appel, ici, à tous les Canadiens", a-t-il déclaré en demandant que la population s'unisse afin d'exiger du gouvernement qu'il secoue sa léthargie pour donner des emplois au million de travailleurs en chômage.

Programme conservateur

Le leader du Parti progresssiste-conservateur a ensuite repété le programme de son parti visant à redresser l'economie.

D'une part les conservateurs préconisent une réduction de l'impôt federal pour les familles à revenus modestes, des mesures incitatives au niveau de l'industrie, pour accroître la productivite, et d'autre part, la réduction des dépenses inutiles de la part du gouvernement, l'octroi de crédits d'impôts aux investisseurs dans les petites entreprises ainsi que la mise en place d'une campagne vigoureuse pour recuperer les marchés etrangers perdus.

Le discours de M. Clark a été remis à l'avance aux journalistes.

Sidbec-Dosco se porte acquéreur des actifs de Quésteel

MONTREAL (PC) — Propriété du gouvernement québécois, la société Sidbec-Dosco s'est portée acquéreur pour $27.1 millions, mardi, des actifs de la compagnie Quésteel.

L'achat s'est fait au cours d'un encan public, au bureau de Registraire de Longueuil.

Quésteel, une division de QSP, était en faillite depuis le début de l'été.

L'aciérie peut produire annuellement 300,000 tonnes, mais elle n'a jamais dépassé 160,000 tonnes.

Devant coûter $30 millions au début, l'usine a plutôt occasionné des investissements de $80 millions avant de commencer à fonctionner, en 1975.

La seule offre d'achat est venue de Sidbec-Dosco. Elle était de $100,000 supérieure au minimum fixé par le principal créancier, la Banque Royale du Canada.

Ses prêts s'élevaient à $46.7 millions au moment de la faillite, le 3 juin dernier.

QSP avait vainement fait appel aux gouvernements fédéral et québécois pour garantir d'autres prêts. 500 ouvriers ont perdu leur emploi.

Un autre créancier, la Banque Canadienne Nationale, a saisi quatre autres divisions de QSP pour tenter de recouvrir $12 millions de prêts.

Union des municipalités

Le gouvernement du Québec menace de ne pas participer aux assises annuelles

Par Robert Lefebvre

QUEBEC (PC) — L'Union des municipalités du Québec s'est retrouvée hier au centre d'un conflit constitutionnel par le seul fait d'avoir invité à son congrès annuel le ministre fédéral des Affaires urbaines, M. André Ouellet.

Qualifiant le geste de "provocation", le gouvernement du Québec annonçait hier après-midi son intention de ne pas participer aux assises annuelles de l'UMQ, qui débutent aujourd'hui à Québec. Le premier ministre René Levesque, ainsi que les ministres du Travail, Pierre-Marc Johnson; de l'Environnement, Marcel Léger, et des Affaires municipales Guy Tardif devaient rencontrer les quelque 2,000 délégués au cours des trois prochains jours.

Seul le ministre Guy Tardif respectera son engagement. Il se rendra à l'hôtel Hilton pour "expliquer clairement au congrès les raisons pour lesquelles un tel geste (celui d'inviter un représentant fédéral) est inacceptable".

Parlant de la participation du représentant fédéral à ces assises, le ministre Guy Tardif allègue qu'il s'agit là d'un "précédent dangereux, qui met en cause le respect integral de la juridiction claire et exclusive du Québec en matière municipale".

"Cette invitation, poursuit le ministre québécois dans un communiqué, est considérée comme une manoeuvre politique inopportune, surtout survenant dès l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement".

Dictature

Les dirigeants de l'Union des municipalités du Québec n'ont pas tardé à réagir. "C'est une bagatelle, c'est de l'enfantillage". "C'est de la dictature", a renchéri le président de l'UMQ, et maire de Drummondville, M. Philippe Bernier, en commentant les pressions du gouvernement québécois pour écarter M. Ouellet du congrès.

"On nous a dit de suggérer à M. Ouellet de tomber malade sans quoi les représentants du gouvernement québécois se désisteraient", a confié M. Bernier au cours d'une conférence de presse.

La rumeur circulait depuis déjà quelques jours, mais les dirigeants de l'UMQ n'ont été avisés du désistement des ministres québécois qu'hier après-midi.

"Si le Québec veut rester chez-lui, qu'il reste chez-lui, mais nous trouvons regrettable cette situation car "nous travaillons pour les mêmes patrons, les mêmes citoyens", a déclaré M. Bernier.

Celui-ci a par ailleurs rejeté l'accusation de partisanerie politique portée par le gouvernement du Québec contre l'organisme qu'il dirige et réfuté l'allégation voulant que la présence d'un ministre fédéral constitue un précédent dans l'histoire de l'UMQ.

Il a rappelé qu'en 1974, Mme Jeanne Sauvé, alors ministre de l'Environnement, avait été invitée comme conférencière aux assises annuelles de l'Union des municipalités.

"Notre intervention pour empêcher l'union d'y recevoir un homme politique fédéral nous semble davantage inspirée de motifs politiques partisans que l'invitation que nous avons faite à M. Ouellet", souligne M. Bernier dans la missive qu'il a fait parvenir à M. Tardif.

Congrès interessant

Les dirigeants de l'Union des municipalités ne s'étonnent pas outre mesure de cet incident. "Elle apparaît conséquente au refus de dialogue qui a caractérisé nos relations avec le ministère des Affaires municipales depuis près d'un an", ajoute M. Bernier.

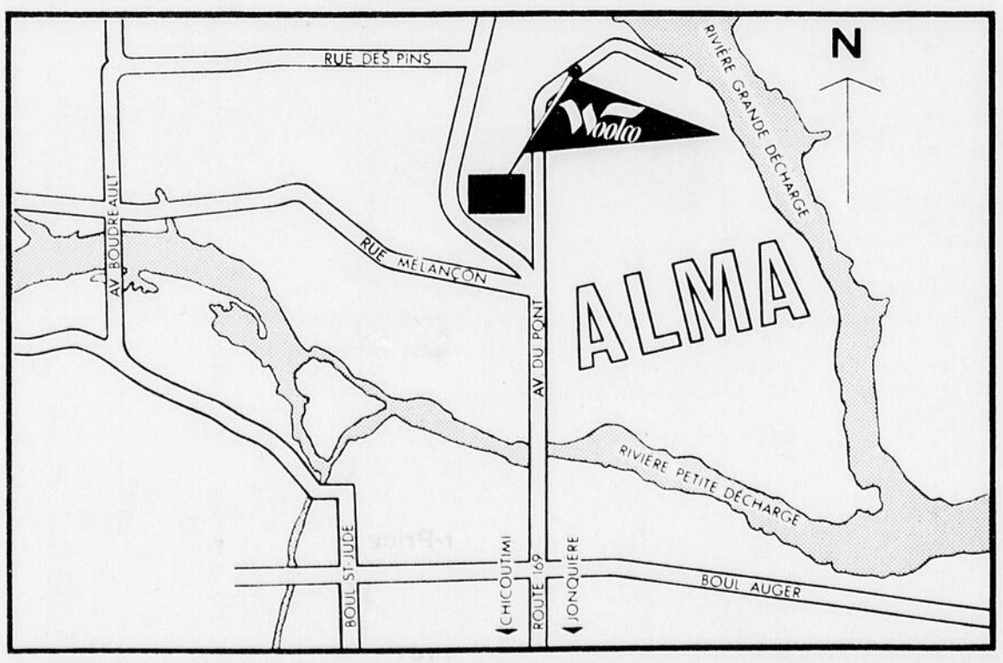
Interrogé d'autre part sur les conséquences d'une telle dispute sur le succès du congrès, M. Bernier a admis que la perte de quatre conférenciers pose quelques problèmes, mais qu'il ne fallait pas douter pour autant du succès de cette rencontre.

"Loin de briser notre congrès, ça va le rendre encore plus interessant grâce à toute la publicité entourant cet incident", de dire M. Bernier.

Les représentants des quelque 260 municipalités membres étudieront en ateliers cinq thèmes qui sont peu nouveaux mais qui demeurent toujours d'actualité, soit la fiscalité, l'évaluation, les relations ouvrières, la législation en matière municipale et l'habitation.

COMME IL EST BON D'AVOIR
UN NOUVEAU
GRAND MAGASIN

Woolco



OUVERTURE
à 9h 15
LE MARDI 11 OCTOBRE
AU
CARREFOUR ALMA
705, av. du Pont nord

TOUS LES ARTICLES EN SPÉCIAL SONT AUSSI
OFFERTS À NOS MAGASINS DE CHICOUTIMI ET DE JONQUIÈRE.

Hôpital à Laval

Une directive qui provoque des délais

MONTREAL (PC) -- Les dirigeants de la Cité de la santé à Laval ont revélé lundi en présence du ministre d'Etat au Développement social, M. Pierre Marois, que cet hôpital dont la construction est maintenant terminée ne pourra accueillir de patients avant avril 1978, faute d'équipement et de mobilier.

"Je ne comprends plus rien", a commenté le ministre en levant les bras au ciel lorsqu'il lui a raconté comment un imbroglio était né d'une directive émise l'année dernière et selon laquelle la prise de décision en matière d'équipement hospitalier important était retirée du ministère des Affaires sociales pour retomber entre les mains du conseil régional de la santé et des services sociaux.

Comme ce dernier organisme ne s'était pas vu octroyer les budgets correspondants à ses nouvelles responsabilités, il en est résulté pour la Cité de la santé d'interminables délais au terme desquels le budget d'équipement et de mobilier a été réduit à $5.5 millions.

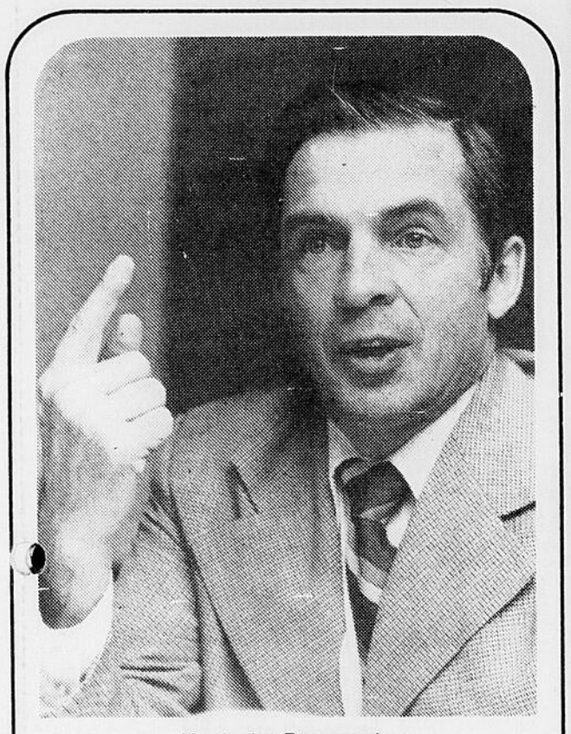
C'est ainsi que l'hôpital ne pourra ouvrir ses portes avant le mois d'avril et qu'il sera pris dans un carcan financier l'empêchant d'acquérir du nouvel équipement pour les cinq prochaines années.

Le ministre de l'Energie, M. Guy Joron, qui accompagnait son collègue, au cours d'une tournée de sa circonscription de Mille-Isles, n'en revenait pas lui non plus de voir comment les fonctionnaires avaient ainsi pu s'accrocher dans les fleurs du tapis, bloquant ainsi d'importants services hospitaliers pour l'ensemble de la population lavalloise.

C'était la seconde fois depuis le début de la journée que les deux ministres devaient prendre la défense de la fonction publique provinciale. Vers midi les deux ministres avaient rencontré un groupe d'hommes d'affaires de Laval qui leur avaient avoué ne pas tellement croire dans le "préjugé favorable" du gouvernement péquiste en faveur des petites et moyennes entreprises.

Le témoignage des hommes d'affaires s'appuyait sur différentes expériences avec les fonctionnaires des différents ministères qui, semble-t-il, n'accordent pas tout le sérieux voulu à d'originaux projets de développement industriel.

La tournée des deux ministres dans la circonscription de Mille-Isles avait débuté en matinée par une visite du Cegep Montmorency où les étudiants ont fait part de leurs préoccupations au sujet de la situation de l'emploi au Québec.



Me André Desgagné

Le système professionnel doit protéger le public

— A. Desgagné

QUEBEC -- "S'il veut assurer sa crédibilité et sa survie, le système professionnel doit faire la preuve qu'il peut protéger efficacement le public et s'adapter à une société en constante évolution."

C'est ce qu'a déclaré hier le nouveau président de l'Office des professions du Québec, Me André Desgagné, qui prononçait, devant les membres du Club Rotary de Québec, son premier discours depuis sa nomination.

La réforme des professions

Bien que la mise en place du nouveau système professionnel ne soit pas totalement achevée, Me Desgagné considère que le temps est venu pour l'Office et les corporations professionnelles de procéder à l'évaluation permanente du fonctionnement et de l'efficacité des différents mécanismes prévus pour assurer la protection du public, tels l'arbitrage des comptes, la discipline et l'inspection professionnelle... Si le système professionnel ne peut être jugé sur la base de données objectives et de réalités soumises à l'observation, sa crédibilité même sera mise en cause.

Un système qui doit s'adapter

S'il est essentiel de procéder à l'évaluation permanente du système professionnel, il est tout aussi nécessaire, souligne Me Desgagné, de s'assurer qu'il évolue au même rythme que la société. Ainsi, les corporations professionnelles, qui ont été conçues en vue de régir des travailleurs autonomes, doivent-elles s'adapter au contexte actuel où prédomine le salariat. C'est pourquoi l'Office considère que les employeurs, les syndicats et les corporations professionnelles doivent se concerter en vue de préciser leurs rôles respectifs en milieu salarié.

Pour sa part, l'Office entend étudier systématiquement les modalités d'application, dans les secteurs public et parapublic, des mécanismes prévus au **Code des professions.** Les organismes de l'Etat, principaux employeurs de professionnels, constituent, en effet, un milieu privilégié pour analyser les difficultés d'adaptation du système au salariat. Cette analyse devrait permettre non seulement d'évaluer le fonctionnement du système professionnel mais d'apporter, le cas échéant, les modifications nécessaires.

En conclusion, Me Desgagné a souligné que les corporations professionnelles, les professionnels eux-mêmes et l'Office des professions doivent demeurer lucides et ouverts face aux nouveaux besoins de la société, car, pour survivre et progresser, le système professionnel doit affirmer son caractère évolutif et non conservateur.

Woolco BAS PRIX QUOTIDIENS!

Articles indispensables!

ARTICLES MÉNAGERS

Presto
3½ pintes, autocuiseur avec régulateur de pression, exclusif et soupape de sûreté, en fonte d'aluminium épaisse, extérieur en aluminium ou émaillé, or-avocat.
22.67 chacun

Tabouret
Hauteur de 27" environ, 4 pattes avec embouts antidérapants, liège avec recouvrement en similicuir, couleur noir.
8.47 chacun

Creuset 7 pièces
En fonte émaillée, anti-écaillement, extérieur blanc, casserole 1.2 et 2.4 pintes avec couvercle, fait-tout, couvert 24 pouces et poêlon 10 pouces.
63.99 l'ensemble

Planche à repasser
Très stable, réglable jusqu'à 36" de haut, finie émaillé, pieds chromés en "T", pieds à bouts de caoutchouc.
15.95 chacune

Coutellerie
Comprenant: 24 pièces avec jolis motifs en acier inoxydable.
8.47 chacune

Poubelle
Sceau intérieur en plastique, extérieur fini émaillé, vert avocado et blanc.
7.77 chacune

ARTICLES DIVERS

Guitare pour débutant
Modèle G-100 à 6 cordes avec bonne sonorité.
19.95 chacune

Chips "Pringles"
En boite jumelle, paquet 8.8 onces, 250 grammes.
1.24 chacun

SPORT, PASSE-TEMPS

Trousse d'entretien
De fusils à canon lissé, comprenant: 2 onces de dissolvant de nettoyage, des armes, 3 onces d'huile à armes, écouvillon de nettoyage, 1 baguette, 3 grosses pièces à fil de bronze, chiffons, cuvette, directives approfondies.
6.95 l'ensemble

Cartouche
Calibre 12, 3 pouces, magnum, grosseur de plomb: 5 et 6, charge 1 5/8 once, boite de 25 cartouches, fabrication CIL.
7.75 chacune

PETITS ÉLECTROMÉNAGERS

Bouilloire automatique
De marque Sunbeam, sécurité garantie, soudure sans plomb, contenance de 2 pintes, arrêt automatique, bec large, remplissage facile, poignée enformée qui reste froide, garantie 1 an.
19.88 chacune

Malaxeur Sunbeam
12 vitesses, moteur contrôlé par régulateur, gros fouets conçus pour assurer le mélange parfait, cordon détachable, bols à mélanger de 1½ pinte et de 4 pintes, livre de recettes inclus, blanc seulement, garantie 1 an.
89.56 chacun

Aliments prêts à emporter



Fromage Edam
Fait de lait, culture bactérienne, sel, présûré.
1.69 la livre

BIJOUTERIE ET CADEAUX

Armoire à épices
Peut contenir 12 flacons à épices, 2 tiroirs de rangement, 14 x 12 de haut, choix de 4 modèles.
16.97 chacune

RAYON DE LA CHAUSSURE

Couvre-chaussures
De fabrication canadienne, par Acton, qualité fiable, véritable caoutchouc, doublure de feutre, idéals pour vos bottes de travail ou toute autre chaussure, choix de fermeture éclair ou de fermeture à crochets, pointures: 7 à 12, noir.
12.97 la paire

Bottes motoneige
De fabrication canadienne, très résistantes, bottes de motoneige, empeigne de nylon et caoutchouc avec fermeture éclair et courroies ajustables en cuir doublé d'une chaude botte de feutre, semelles antidérapantes, pointures: 1 à 6, bleu marine.
13.97 la paire

Doublure
De caoutchouc-mousse, bottes astronautes, de fabrication fiable, bottes astronautes très résistantes, empeigne de nylon, chaudes et confortables, doublure de caoutchouc-mousse, lacet pour la solidité au pied, semelles antidérapantes, pointures: 1 à 6, de couleur bleu avec des lignes jaunes.
19.97 la paire

HORTICULTURE

Potting-soil
25 lb pour la transplantation de vos plantes d'intérieur ou semi-boite à fleurs.
1.99 chacun

Aquarium
8 pièces, pour débutant, capacité 4½ gallons, dimension: 16 x 8 x 10, trousse complète de pompe et de filtre.
14.97 chacun

MEUBLES

Poêle Multi-Cooker
De marque Sunbeam, style buffet, élégant avec anses pratiques, hautes parois de la poêle et couvercle surélevé entièrement lavable, en pleine eau thermorégnateur amovible, portant guide de cuisson.
37.88 chacun

Lave-vaisselle
De marque Whirlpool, 2 cycles, 16 couverts, garantie 1 an, couleurs: blanc, or moisson, avocado.
304.88 chacun

Chaufferette
De marque General Electric, 1,500 watts, interrupteur de securité à bascule, commande automatique du thermostat, présentation agreable.
38.99 chacune

Télévision
Noir et blanc, 12 pouces, 100% transistorisée, garantie 1 an, pièces, main-d'oeuvre, encadrement de plastique blanc.
99.96 chacune

PAPETERIE, JOUETS, LIVRES

Le chien Digger
De marque Romper Room, pour enfants de 2 à 6 ans, un chien-jouet baladeur, tirer sur la laisse et il marche.
9.95 chacun

Cheval Fisher-Price
Pour enfants de 1 à 3 ans, fait de plastique solide.
17.98 chacun

Machine à écrire
De marque Brothers, profile 12, charriot de 12", couleurs: blanc et brun avec valise pour le transporter.
148.97 chacune

Papier à dactylographie
Paquet de 150 feuilles, 8 3/8" x 10 7/8".
.98 le paquet

Filière
A l'épreuve du feu, modèle m-40, couleurs: vert, gris, brun, ferme à clef.
19.10 chacune

Calculatrice Novus
Calculateur polyvalent, fonctionne avec piles ou adaptateur.
7.45 chacune

PEINTURE ET PAPIER PEINT

Fini texturé poly
Polystipple pré-mélangé pour vous faciliter la tâche.
10.69 le gallon

Polystucco
Vous n'avez qu'à ajouter de l'eau, idéal pour une texture épaisse, en sac de 25 lb.
9.95 le sac

Ensemble de peinture
Reeves, contient 6 tubes de couleur de 40 cc, un pinceau, directives et accessoires, choix de peinture à l'huile ou acrylique.
10.77 l'ensemble

PHOTOGRAPHIE ET MUSIQUE

Pour photo Polaroid
One Step, pour des photos instantanées, s'utilise avec film sx 70.
33.99 chacun

PRODUITS SANTÉ-BEAUTÉ

Herbal Shampooing
Shampooing pour cheveux, redonne de l'éclat au cheveux tout en leur donnant un odeur printanière des bois, les garde lustrés pendant des jours. 700 ml.
2.49 la bouteille

Mousse à raser Foamy
Mousse à raser pour un rasage agréable, sans érafler et rase de plus près, format 15 onces.
1.49 chacun

Nettoyeur à dentier
Polident, nettoyeur à dentier, enlève les pellicules de nourriture en les nettoyant en profondeur, boite de 48 sachets.
1.29 la boite

QUINCAILLERIE

Scie sur table
De marque Rockwell, 9" de lame en fonte, base et rallonge incluses.
219.95 chacune

Perceuse Black & Decker
½", Revesible, moteur puissant de 4.2 ampères, 625 tr/min. Poignée assure et poignée dessus amovibles.
49.95 chacune

Poêle Franklin
En fonte noire, 26" de largeur, pare-étincelles et le porte-bûches.
169.95 chacun

TAPIS

Ensemble de bains
5 pièces, comprenant: tapis contour, siège, couvre-boite, dessus de boite, choix de couleurs: bleu, or, brun, champagne.
$18 l'ensemble

Carpette 9' x 12'
100% nylon, sur endos caoutchouc, choix de motifs et de couleurs.
69.99 chacune

Tapis commercial
A motifs imprimés, 12' de largeur, 100% nyloff, endos caoutchouc, choix de couleurs: bleu, rouille, or et rouge.
6.79 verge carrée

LITERIE - MENUS ARTICLES

Couvre-lit
Simple ou double, choix de patrons et de couleurs.
17.96 chacun

TRICOT-COUTURE

Finette
100% coton, lavable, 36" de large, motifs au choix.
.99 chacun

Phentex
8 onces, 100% olifin, 3 plis, lavable à la machine.
1.77 chacun

Similifourrure
Similifourrure. Couleurs assorties.
2.99 la livre

VALISES

Sac de voyage Québec
Couleurs: bleu et blanc, à plusieurs utilités, 16".
5.99 chacun

VET. POUR FILLETTES

Blouse pour fillette
100% coton, manches longues, lavable, de 8 à 14 ans, à motifs.
2 pour $5

VET. POUR DAMES

Bas-culotte pour dames
100% nylon extensible, bonne confection, une seule grandeur, de couleurs assorties.
2 pour .87

Robe de nuit pour dames
100% nylon, ajustée avec élastique au buste et aux manches, lavable, petit, moyen, grand, de couleurs assorties.
$5 chacune

Soutien-gorge pour dames
Fait de polyester, nylon et donne une allure on peut plus contemporaine, de marque Wonderbra, grandeurs: 32A à 38B, blanc et beige.
11.50 chacun

Chandail pour dames
100% acrylique, attache avec ceinture, très chaud, petit, moyen, grand, de couleurs: brun, blanc.
7.87 chacun

POUR HOMMES ET GARÇONS

Chemise sport pour garçons
65% polyester, 35% coton, choix de couleurs et de motifs, manches longues ou courtes, grandeurs: 8 à 16.
2.99 chacune

Chemise sport pour hommes
65% polyester, 35% coton, manches longues ou courtes, choix de couleurs et motifs, grandeurs: petit, moyen, grand, très grand.
$7 chacune

Pour hommes, chemise
Habillé, 65% polyester, 35% coton, manches courtes, choix de couleurs et de motifs, grandeurs: 14 à 16½.
2 pour $9

Menu du Café Rouge

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI

Pain de viande
Pain de viande avec sauce tomate, pois verts, patates pilées.
1.49 le repas

Nouveau-Brunswick

Projet d'un terminal pour le gaz naturel

SAINT-JEAN, Nouveau-Brunswick (PC) — La Commission nationale de l'énergie a commencé, mardi matin, à étudier la demande de la société Lorneterm LNG Ltd., qui désire aménager un terminal pour le gaz naturel liquide algérien et une usine de transformation de ce gaz. Quatre demandes pertinentes à ce projet doivent être entendues au cours de ces audiences.

Tenneco LNG Inc. et Canadien Lowell Gas Ltd. ont aussi réclamé un permis pour importer 7.7 trillions de pieds cubes de gaz naturel d'Algérie à Saint-Jean, tandis que Trans-Canada Pipelines désire, pour sa part, aménager un gazoduc du terminal à la frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick.

En tout, 34 personnes, organismes, compagnies, gouvernements et institutions ont exprimé l'intention de se faire entendre devant la commission.

Parmi les intervenants, on note Dome Petroleum, une société canadienne qui a signé une entente avec Tenneco en vue d'une association dans l'aménagement d'un terminal. Le Canadien Pacifique s'était associé avec la compagnie Lorneterm, dans cette affaire, mais s'était ultérieurement retiré.

Les Algériens

Tayeb Mazouni, directeur de la compagnie Sonatrach, la société gouvernementale algérienne qui acheminera son gaz vers ce terminal, a affirmé que sa compagnie préfère que son gaz atteigne un port canadien plutôt qu'un port américain.

Il a expliqué que Sonatrach est intéressé par le développement des marchés canadiens et désire éviter les retards de livraison que pourraient provoquer les législations restrictives plus strictes des Etats-Unis.

M. Mazouni a prolongé du 31 septembre au 31 décembre la date limite à laquelle les autorités canadiennes devront rendre leur décision dans cette affaire. Il ne croit pas qu'une nouvelle extension puisse toutefois être accordée par son gouvernement.

provipop

Chez Provipop le service au boutte



PAPIER de TOILETTE "COTTONELLE"-COUL. ASST. PAQUET 4 ROULEAUX 99¢

Spécial pop

PATE A DENTS "COLGATE" REGULIER ou THE DES BOIS TUBE 100 MILILITRES 93¢

MIRACLE-WHIP "KRAFT"-JARRE 16 OZ 69¢

A NOTRE DEPARTEMENT DES VIANDES

FESSE DE VEAU SANS OS-CONGELEE LA LIVRE $1.57

Rôti Fesse d'Agneau	½ ou ENTIER LA LIVRE	1.19
Jambon Demi-Cottage	PROVIGO LA LIVRE	1.49
Bacon Tranché	PROVIGO PAQUET 16 OZ	1.59
Foie de Porc Frais	LA LIVRE	.37

Gâteaux	Mokas-"Vaillancourt" Boite de 12	.99
Breuvage	Saveurs Assorties "Rougemont"-10 oz	.20
Blé d'Inde	en Grains-"Niblet" Boite 12 onces	.45
Poires	Bartlett-"Aylmer" Boite 14 onces	.49
Huîtres	Fumée-"Beaver" Boite 3 2/3 onces	.79
Sauce	Hot-Chicken-"French" Enveloppe 2 onces	.27
Marinades	Sûres-"Habitant" Jarre 24 onces	.89
Mélange	à Gâteaux-"Twinkle" Blanc ou Choc.-12 oz	.35

Farine	"Five Roses" Sac 7 livres	1.15
Mini-Pouding	Nestlé-Riz ou Tapioca-3 x5 oz	.79
Sirop	de Table-"Canadiana" Contenant 32 onces	.75
Miel	Liquide-"Kraft" Bouteille 12 onces	.75
Café	"Chase & Sanborn" Instantané-Jarre 10 onces	5.70
Nourriture	pour Chiens-"Tops" Boeuf ou Poulet-26 on	.35
Sacs	à Poubelle-"Glad" (26" x 36") Pqt. de 20	2.19
Nettoyeur	"Fantastik" Refill-Cont. 32 oz	1.15

Nettoyeur	"Plus" Gachette à Vitres-24 onces	1.20
Nettoyeur	Fourneau-Easy Off Contenant 14 onces	1.39
Pâte	à Tartes-"Rayon Soleil" Congelée-Cont. 32 onces	1.19
Caramels	"Kraft"-Halloween Cello 1¼ Livres	1.15
Toffee	"Kraft"-Halloween Cello 1¼ Livres	1.35
Eau Minérale	"Montclair" Bout. 30 onces	.49
Biscuits	Thé Royal ou Village "Viau"-Bte. 2 livres	1.20
Lait	Evaporé Gros "Crino"-Boite 16 onces	.39
Margarine	"Blue-Bonnet" Dure-Format 3 lb	1.84
Lames	Acier Inoxydable "Gillette"-Pqt. 5 Plus 2	.89
Pansements	Band-Aid, Plast. Familial-Bte. 60	1.39
Rince-Bouche	"Scope" Bout. 12 oz	1.39
Fixatif	"Dry Look"-Aérosol Format 6 onces	1.39

ECONOMISEZ avec les PRODUITS PROVIGO



ANANAS "PROVIGO" TRANCHES BOITE 19 ONCES 60¢

Pois Verts	"Provigo"-Asst. Boite 19 onces	.39
Riz	Grains Extra-Longs "Provigo"-Bte. 2 lb	.76
Papier	Ciré-"Provigo" Rouleau 200 Pi.	1.19
Détergent	Liquide-"Provigo" Citron-Bout. 24 oz	.63

POUR TOUT PROBLEME SE RAPPORTANT A L'ALIMENTATION CONSULTEZ

Soeur Berthe ...notre experte !



S.V.P. veuillez adresser toute correspondance à:

Les conseils pratiques de Soeur Berthe
Case postale 130
Succursale Bourassa
Montréal, Qué., Canada
H2C 3E9

PARTICIPEZ A NOTRE PLAN CAISSE DE NOEL "PROVIPOP"

CERTIFICATS DE NOEL 1977

EN VENTE EN TOUT TEMPS

$1.00 chacun

VOTRE ARGENT EST DEPOSE DANS UN COMPTE EN FIDUCIE !

POMMES "Mc INTOSH" 3 LIVRES 69¢

Nectarines Fraîches	"ETAS-UNIS" GROSSEUR 80-96, LA LB	.45
Oignons Boiler	DU QUEBEC-SAC 10 LIVRES	1.39
Piments Verts	LARGE-DU QUEBEC-CHACUN	.15

provipop

PAGE PUBLICITAIRE POUR LA SEMAINE DU 26 SEPTEMBRE AU 1 OCTOBRE 1977.
LES PRIX DES DENREES FRAICHES SONT SUJETS A FLUCTUER.